



Communauté d'Agglomération

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "HERAULT MEDITERRANEE"

SEANCE DU LUNDI 28 JUI 2010

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

L'an deux mille dix  
et le lundi 28 juin à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en son <sup>siège social, à</sup> ~~siège social, à~~ **AGDE** au Moulin des Evêques - Avenue du 8 mai 1945, sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE, Président.

SOUS-PREFECTURE BEZIERS  
REÇU LE

- 5 JUL. 2010

**NOMBRE DE MEMBRES :**

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la  
délibération : 34

Date de convocation :  
lundi 21 juin 2010

Affichage effectué le :

2 - JUL. 2010

Retrait affichage effectué le :

**OBJET :**

Budget principal de la CAHM :  
approbation du Compte de  
gestion et adoption du Compte  
Administratif 2009

**N° 000155**

Question n°1 à l'OJ

Réf. : PHD/AMG/cm

Transmis à la  
**Sous Préfecture :**

2 - JUL. 2010

**Contrôle de légalité :**

**Retour du contrôle de  
légalité :**

- 8 JUL. 2010

**Présents :**

**ADISSAN** : M. Philippe HUPPE \* **AGDE** : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Christine ANTOINE, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène NADAL, M. Richard DRUILLE \* **AUMES** : M. Jean-Marie AT \* **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Claude SERS \* **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER \* **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Jean ROQUES, Pierre MARHUENDA \* **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA \* **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Alain RYBAUX \* **PEZENAS** : MM. Alain VOGEL-SINGER, Patrice DREVET \* **PINET** : M. Gérard BARRAU \* **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ \* **PORTIRAGNES** : MM. Claude EXPOSITO, Gérard PEREZ, Jean-Louis BISQUERT \* **SAINT THIBERY** : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ \* **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mmes Josiane BUCHACA, Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

**Absents Excusés :**

**AGDE** : Mme Véronique SALGAS, M. NADAL Thierry, Mme Marion MAERTEN, M. André TOBENA \* **BESSAN** : MM. Robert RALUY, Stéphane PEPIN-BONET, Patrick FEDERICI \* **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ \* **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY \* **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD (jusqu'à la question n°14) \* **NIZAS** : M. Guy MILLAT \* **PEZENAS** : Mmes Angéla RODRIGUES, Marie IVORRA (jusqu'à la question n°13) \* **ST PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER

**Absents Représentés :**

**PEZENAS** : M. Anis REVALOR donne pouvoir à M. Alain VOGEL-SINGER

**Secrétaire de Séance** : M. Sébastien FREY

**Rapporteur** : M. Guy AMIEL, vice-président délégué aux finances, aux affaires juridiques et aux systèmes d'information

En application de l'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire doit délibérer sur le Compte Administratif de l'exercice 2009 du Budget principal de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée qui lui est présenté par monsieur Guy AMIEL, délégué communautaire aux finances, aux affaires juridiques et aux systèmes d'information

Il doit approuver, également, le Compte de Gestion du Trésorier Payeur Général.

**1- Compte Administratif de l'exercice 2009 :**

La Balance du Compte Administratif 2009 du Budget principal se présente de la façon suivante :

Section de Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice	40 578 073,09 €	42 242 167,83 €
Reports de l'exercice 2008		1 019 752,82 €
Résultat cumulé	40 578 073,09 €	43 261 920,65 €

Excédent de fonctionnement : 2 683 847,56 €

Section d'Investissement	Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice	7 182 606,12 €	8 113 023,27 €
Reports de l'exercice 2008	1 019 449,28 €	
Restes à réaliser à reporter en 2010	7 247 299,46 €	7 247 299,46 €
Résultat cumulé	15 449 354,86 €	15 360 322,73 €

Solde d'exécution négatif d'investissement : - 89 032,13 €

Conformément à l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, monsieur le Rapporteur présente les réalisations annuelles et les restes à réaliser chapitre par chapitre.

## 2- Compte de Gestion 2009 du Receveur Municipal :

Monsieur le Rapporteur :

- constate que le Compte de Gestion 2009 a bien été transmis à la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée par le Comptable Public avant la date limite du 1<sup>er</sup> juin (Article L 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales) ;
- constate que les résultats de l'exercice 2008 portés au Compte Administratif 2009 du Budget Principal de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée sont conformes au Compte de Gestion 2009 tel que présenté par monsieur le Trésorier Payeur Général ;
- constate que les imputations par Chapitres sont conformes au Compte de Gestion 2009.

Monsieur le Rapporteur rappelle que le Président devant quitter la séance au moment du vote du Compte Administratif, conformément à l'Article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil communautaire d'élire son Président et de délibérer ensuite Chapitre par Chapitre sur le Compte Administratif ainsi rapporté.

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Monsieur Gilles D'ETTORE, Président, étant sorti

Nomme à sa place monsieur Alain VOGEL-SINGER, 1er vice-président  
délégué à l'aménagement du territoire et au développement durable

### DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'ADOPTER** chaque Chapitre du Compte Administratif 2009 du Budget principal de la CAHM.;
- **D'APPROUVER** le Compte de Gestion du Receveur Municipal ;
- **DE CONSTATER** que le Compte Administratif 2009 du Budget principal de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée est en concordance avec le Compte de Gestion 2009 établi par le comptable de la CAHM et certifié par le comptable supérieur.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE





Communauté d'Agglomération

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "HERAULT MEDITERRANEE"

SEANCE DU LUNDI 28 JUIN 2010

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

L'an deux mille dix  
et le lundi 28 juin à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **SOUS-PRÉFECTURE BEZIERS** **REÇU LE**  
**AGDE** au Moulin des Evêques - avenue du 8 mai 1945,  
sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE, Président.

- 5 JUL. 2010

**NOMBRE DE MEMBRES :**

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la  
délibération : 34

**Date de convocation :**  
lundi 21 juin 2010

**Affichage effectué le :**

2 - JUL. 2010

**Retrait affichage effectué le :**

**OBJET :**

Budget annexe de la CAHM :  
approbation du Compte de  
gestion et adoption du Compte  
Administratif 2009 du  
«Transport Hérault  
Méditerranée»

**N° 000156**

**Question n°2 à l'OJ**

Réf. : PHD/AMG/cm

**Transmis à la  
Sous Préfecture :**

2 - JUL. 2010

**Contrôle de légalité :**

**Retour du contrôle de  
légalité :**

8 - JUL. 2010

**Présents :**

**ADISSAN** : M. Philippe HUPPE \* **AGDE** : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mme Christine ANTOINE, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE \* **AUMES** : M. Jean-Marie AT \* **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Claude SERS \* **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER \* **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Jean ROQUES, Pierre MARHUENDA \* **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA \* **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Alain RYAUX \* **PEZENAS** : MM. Alain VOGEL-SINGER, Patrice DREVET \* **PINET** : M. Gérard BARRAU \* **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ \* **PORTIRAGNES** : MM. Claude EXPOSITO, Gérard PEREZ, Jean-Louis BISQUERT \* **SAINT THIBERY** : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ \* **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mmes Josiane BUCHACA, Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

**Absents Excusés :**

**AGDE** : Mme Véronique SALGAS, M. NADAL Thierry, Mme Marion MAERTEN, M. André TOBENA \* **BESSAN** : MM. Robert RALUY, Stéphane PEPIN-BONET, Patrick FEDERICI \* **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ \* **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY \* **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD (jusqu'à la question n°14) \* **NIZAS** : M. Guy MILLAT \* **PEZENAS** : Mmes Angéla RODRIGUES, Marie IVORRA (jusqu'à la question n°13) \* **ST PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER

**Absents Représentés :**

**PEZENAS** : M. Ansiau REVALOR donne pouvoir à M. Alain VOGEL-SINGER

**Secrétaire de Séance** : M. Sébastien FREY

**Rapporteur** : Guy AMIEL, vice-président délégué aux finances, aux affaires juridiques et aux systèmes d'information

En application de l'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire adopte le Compte Administratif de l'exercice 2009 du Budget annexe du *Transport Hérault Méditerranée* de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée qui lui est présenté par monsieur Guy AMIEL, vice-président délégué aux finances.

Il approuve, également, le Compte de Gestion du Trésorier Payeur Général.

**1- Compte Administratif de l'exercice 2009 :**

La Balance du Compte Administratif 2009 du Budget annexe du *Transport Hérault Méditerranée* se présente de la façon suivante :

Section de Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice	1 359 312,03 €	1 920 332,98 €
Reports de l'exercice 2008		977 174,42 €
Résultat cumulé	1 359 312,03 €	2 897 507,40 €

**Excédent de fonctionnement :** 1 538 195,37 €

Section d'Investissement	Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice	17 549,61 €	5 550,74 €
Reports de l'exercice 2008	5 550,74 €	
Restes à réaliser à reporter en 2010	44 032,25 €	44 032,25 €
Résultat cumulé	67 132,60 €	49 582,99 €

**Solde d'exécution négatif d'investissement :** - 17 549,61 €

Conformément à l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, monsieur le Rapporteur présente les réalisations annuelles et les restes à réaliser chapitre par chapitre.

## 2- Compte de Gestion 2009 du Receveur Municipal :

Monsieur le Rapporteur :

- constate que le Compte de Gestion 2009 a bien été transmis à la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée par le Comptable Public avant la date limite du 1<sup>er</sup> juin (Article L 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales) ;
- constate que les résultats de l'exercice 2008 portés au Compte Administratif 2009 du Budget annexe du *Transport Hérault Méditerranée* de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée sont conformes au Compte de Gestion 2009 tel que présenté par monsieur le Trésorier Payeur Général ;
- constate que les imputations par Chapitres sont conformes au Compte de Gestion 2009.

Monsieur le Rapporteur rappelle que le Président devant quitter la séance au moment du vote du Compte Administratif, conformément à l'Article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil de Communauté d'élire son Président et de délibérer ensuite Chapitre par Chapitre sur le Compte Administratif ainsi rapporté.

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Monsieur Gilles D'ETTORE, Président, étant sorti*

*Nomme à sa place monsieur Alain VOGEL-SINGER, 1er vice-président*

*délégué à l'aménagement du territoire et au développement durable*

### DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'ADOPTER** chaque Chapitre du Compte Administratif 2009 du Budget annexe du *Transport Hérault Méditerranée* de la CAHM ;
- **D'APPROUVER** le Compte de Gestion du Receveur Municipal ;
- **DE CONSTATER** que le Compte Administratif 2009 du Budget annexe du *Transport Hérault Méditerranée* de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée est en concordance avec le Compte de Gestion 2009 établi par le comptable de la CAHM et certifié par le comptable supérieur.

*Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits*

*Le Président,*

*Gilles D'ETTORE*





Communauté d'Agglomération

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "HERAULT MEDITERRANEE"

**SEANCE DU LUNDI 28 JUIN 2010**

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

**L'an deux mille dix  
et le lundi 28 juin à dix-huit heures**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **AGDE** au Moulin des Evêques (salle du bas) -Avenue du 8 mai 1945, sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE, Président.

**NOMBRE DE MEMBRES :**

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la  
délibération : 34

**Date de convocation :**  
lundi 21 juin 2010

**Affichage effectué le :**

2 - JUL. 2010

**Retrait affichage effectué le :**

**OBJET :**

Budget annexe de la CAHM :  
approbation du Compte de  
gestion et adoption du Compte  
Administratif 2009 du PAEHM  
«Le Puech» à Portiragnes

**N° 000157**

Question n°3 à l'OJ

Réf. : PHD/AMG/cm

**Transmis à la  
Sous Préfecture :**

2 - JUL. 2010

**Contrôle de légalité :**

**Retour du contrôle de  
légalité :**

- 8 JUL. 2010

**Présents :**

**ADISSAN :** M. Philippe HUPPE \* **AGDE :** MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mme Christine ANTOINE, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE \* **AUMES :** M. Jean-Marie AT \* **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Claude SERS \* **CAUX :** MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER \* **FLORENSAC :** MM. Vincent GAUDY, Jean ROQUES, Pierre MARHUENDA \* **MONTAGNAC :** MM. Roger FAGES, Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA \* **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Alain RYAUX \* **PEZENAS :** MM. Alain VOGEL-SINGER, Patrice DREVET \* **PINET :** M. Gérard BARRAU \* **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ \* **PORTIRAGNES :** MM. Claude EXPOSITO, Gérard PEREZ, Jean-Louis BISQUERT \* **SAINT THIBERY :** MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ \* **VIAS :** M. Richard MONEDERO, Mmes Josiane BUCHACA, Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

**Absents Excusés :**

**AGDE :** Mme Véronique SALGAS, M. NADAL Thierry, Mme Marion MAERTEN, M. André TOBENA \* **BESSAN :** MM. Robert RALUY, Stéphane PEPIN-BONET, Patrick FEDERICI \* **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ \* **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Jean-Noël LANDRY \* **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD (jusqu'à la question n°14) \* **NIZAS :** M. Guy MILLAT \* **PEZENAS :** Mmes Angéla RODRIGUES, Marie IVORRA (jusqu'à la question n°13) \* **ST PONS DE MAUCHIENS :** M. Jean-Pierre SOULIER

**Absents Représentés :**

**PEZENAS :** M. Anisiau REVALOR donne pouvoir à M. Alain VOGEL-SINGER

**Secrétaire de Séance :** M. Sébastien FREY

**Rapporteur :** Guy AMIEL, vice-président délégué aux finances, aux affaires juridiques et aux systèmes d'information

En application de l'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire adopte le Compte Administratif de l'exercice 2009 du Budget annexe *du Parc d'Activités Economiques Hérault Méditerranée « Le Puech » à Portiragnes* de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée qui lui est présenté par monsieur Guy AMIEL, vice-président délégué aux finances.

Il approuve, également, le Compte de Gestion du Trésorier Payeur Général.

**1- Compte Administratif de l'exercice 2009 :**

La Balance du Compte Administratif 2009 du Budget annexe du PAEHM « Le Puech » se présente de la façon suivante :

Section de Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice	1 136 442,42 €	1 143 684,85 €
Reports de l'exercice 2008		81 822,87 €
Résultat cumulé	1 136 442,42 €	1 225 507,72 €

**Excédent de fonctionnement :** 89 065,30 €

Section d'Investissement	Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice	1 136 442,42 €	505 531,40 €
Reports de l'exercice 2008	505 531,40 €	
Résultat cumulé	1 641 973,82 €	505 531,40 €

**Solde d'exécution négatif d'investissement :** - 1 136 442,42 €

Conformément à l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, monsieur le Rapporteur présente les réalisations annuelles et les restes à réaliser chapitre par chapitre.

## 2- Compte de Gestion 2009 du Receveur Municipal :

Monsieur le Rapporteur :

- constate que le Compte de Gestion 2009 a bien été transmis à la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée par le Comptable Public avant la date limite du 1<sup>er</sup> juin (Article L 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales) ;
- constate que les résultats de l'exercice 2008 portés au Compte Administratif 2009 du Budget annexe du PAEHM « Le Puech » de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée sont conformes au Compte de Gestion 2009 tel que présenté par monsieur le Trésorier Payeur Général ;
- constate que les imputations par Chapitres sont conformes au Compte de Gestion 2009.

Monsieur le Rapporteur rappelle que le Président devant quitter la séance au moment du vote du Compte Administratif, conformément à l'Article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil de Communauté d'élire son Président et de délibérer ensuite Chapitre par Chapitre sur le Compte Administratif ainsi rapporté.

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Monsieur Gilles D'ETTORE, Président, étant sorti*

*Nomme à sa place monsieur Alain VOGEL-SINGER, 1er vice-président*

*délégué à l'aménagement du territoire et au développement durable*

### DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'ADOPTER** chaque Chapitre du Compte Administratif 2009 du Budget annexe du PAEHM « Le Puech » de la CAHM ;
- **D'APPROUVER** le Compte de Gestion du Receveur Municipal ;
- **DE CONSTATER** que le Compte Administratif 2009 du Budget annexe du PAEHM « Le Puech » de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée est en concordance avec le Compte de Gestion 2009 établi par le comptable de la CAHM et certifié par le comptable supérieur.

*Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits*

*Le Président,*

  
**Gilles D'ETTORE**

## SEANCE DU LUNDI 28 JUNI 2010

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

L'an deux mille dix  
et le lundi 28 juin à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à AGDE au Moulin des Evêques - Avenue du 8 mai 1945, sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE, Président.

SOUS-PREFECTURE BEZIERS  
REÇU LE

- 5 JUL. 2010

### NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47  
En exercice : 47  
Qui ont pris part à la  
délibération : 34

Date de convocation :  
lundi 21 juin 2010

Affichage effectué le :  
2 - JUL. 2010

Retrait affichage effectué le :

### OBJET :

Budget annexe de la CAHM :  
approbation du Compte de  
gestion et adoption du Compte  
Administratif du PAEHM «La  
Crouzette» à Saint Thibéry

**N° 000158**  
Question n°4 à l'OJ

Réf. : PHD/AMG/cm

Transmis à la  
Sous Préfecture :

2 - JUL. 2010

Contrôle de légalité :

Retour du contrôle de  
légalité :  
8 JUL. 2010

### Présents :

**ADISSAN** : M. Philippe HUPPE \* **AGDE** : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mme Christine ANTOINE, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE \* **AUMES** : M. Jean-Marie AT \* **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Claude SERS \* **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER \* **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Jean ROQUES, Pierre MARHUENDA \* **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA \* **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Alain RYAU \* **PEZENAS** : MM. Alain VOGEL-SINGER, Patrice DREVET \* **PINET** : M. Gérard BARRAU \* **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ \* **PORTIRAGNES** : MM. Claude EXPOSITO, Gérard PEREZ, Jean-Louis BISQUERT \* **SAINT THIBERY** : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ \* **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mmes Josiane BUCHACA, Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

### Absents Excusés :

**AGDE** : Mme Véronique SALGAS, M. NADAL Thierry, Mme Marion MAERTEN, M. André TOBENA \* **BESSAN** : MM. Robert RALUY, Stéphane PEPIN-BONET, Patrick FEDERICI \* **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ \* **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY \* **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD (jusqu'à la question n°14) \* **NIZAS** : M. Guy MILLAT \* **PEZENAS** : Mmes Angéla RODRIGUES, Marie IVORRA (jusqu'à la question n°13) \* **ST PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER

### Absents Représentés :

**PEZENAS** : M. Ansiou REVALOR donne pouvoir à M. Alain VOGEL-SINGER

Secrétaire de Séance : M. Sébastien FREY

Rapporteur : Guy AMIEL, vice-président délégué aux finances, aux affaires juridiques et aux systèmes d'information

En application de l'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire adopte le Compte Administratif de l'exercice 2009 du Budget annexe du Parc d'Activités Economiques Hérault Méditerranée «La Crouzette» à Saint Thibéry de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée qui lui est présenté par monsieur Guy AMIEL, vice-président délégué aux finances.

Il approuve, également, le Compte de Gestion du Trésorier Payeur Général.

### **1- Compte Administratif de l'exercice 2009 :**

La Balance du Compte Administratif 2009 du Budget annexe du PAEHM «La Crouzette» se présente de la façon suivante :

Section de Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice	1 535,00 €	9 625,95 €
Reports de l'exercice 2008		173 085,49 €
Résultat cumulé	1 535,00 €	182 711,44 €

**Excédent de fonctionnement :** 181 176,44 €

Section d'Investissement	Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice	0,00 €	0,00 €
Reports de l'exercice 2008	166 195,39 €	
Résultat cumulé	166 195,39 €	0,00 €

**Solde d'exécution négatif d'investissement :** - 166 195,39 €

Conformément à l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, monsieur le Rapporteur présente les réalisations annuelles et les restes à réaliser chapitre par chapitre.

## 2- Compte de Gestion 2009 du Receveur Municipal :

Monsieur le Rapporteur :

- constate que le Compte de Gestion 2009 a bien été transmis à la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée par le Comptable Public avant la date limite du 1<sup>er</sup> juin (Article L 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales) ;
- constate que les résultats de l'exercice 2008 portés au Compte Administratif 2009 du Budget annexe du PAEHM « La Crouzette » de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée sont conformes au Compte de Gestion 2009 tel que présenté par monsieur le Trésorier Payeur Général ;
- constate que les imputations par Chapitres sont conformes au Compte de Gestion 2009.

Monsieur le Rapporteur rappelle que le Président devant quitter la séance au moment du vote du Compte Administratif, conformément à l'Article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil de Communauté d'élire son Président et de délibérer ensuite Chapitre par Chapitre sur le Compte Administratif ainsi rapporté.

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Monsieur Gilles D'ETTORE, Président, étant sorti*

*Nomme à sa place monsieur Alain VOGEL-SINGER, 1er vice-président*

*délégué à l'aménagement du territoire et au développement durable*

### DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'ADOPTER** chaque Chapitre du Compte Administratif 2009 du Budget annexe du PAEHM «La Crouzette » de la CAHM ;
- **D'APPROUVER** le Compte de Gestion du Receveur Municipal ;
- **DE CONSTATER** que le Compte Administratif 2009 du Budget annexe du PAEHM «La Crouzette » de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée est en concordance avec le Compte de Gestion 2009 établi par le comptable de la CAHM et certifié par le comptable supérieur.

*Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits*

*Le Président,*



**Gilles D'ETTORE**



Communauté d'Agglomération

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "HERAULT MEDITERRANEE"

SEANCE DU LUNDI 28 JUIN 2010

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

**L'an deux mille dix  
et le lundi 28 juin à dix-huit heures**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **AGDE** au Moulin des Evêques - Avenue du 8 mai 1945, sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE, Président.

**NOMBRE DE MEMBRES :**

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la  
délibération : 34

**Date de convocation :**  
lundi 21 juin 2010

**Affichage effectué le :**

2 - JUL. 2010

**Retrait affichage effectué le :**

**OBJET :**

Budget annexe de la CAHM :  
approbation du Compte de  
gestion et adoption du Compte  
Administratif 2009 du PAEHM  
«LES PRADELS» à Pomérols

**N° 000159**

**Question n°5 à l'OJ**

Réf. : PHD/AMG/cm

**Transmis à la  
Sous Préfecture :**

2 - JUL. 2010

**Contrôle de légalité :**

**Retour du contrôle de  
légalité :**

- 8 JUL. 2010

**Présents :**

**ADISSAN :** M. Philippe HUPPE \* **AGDE :** MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mme Christine ANTOINE, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE \* **AUMES :** M. Jean-Marie AT \* **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Claude SERS \* **CAUX :** MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER \* **FLORENSAC :** MM. Vincent GAUDY, Jean ROQUES, Pierre MARHUENDA \* **MONTAGNAC :** MM. Roger FAGES, Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA \* **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Alain RYLAUX \* **PEZENAS :** MM. Alain VOGEL-SINGER, Patrice DREVET \* **PINET :** M. Gérard BARRAU \* **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ \* **PORTIRAGNES :** MM. Claude EXPOSITO, Gérard PEREZ, Jean-Louis BISQUERT \* **SAINT THIBERY :** MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ \* **VIAS :** M. Richard MONEDERO, Mmes Josiane BUCHACA, Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

**Absents Excusés :**

**AGDE :** Mme Véronique SALGAS, M. NADAL Thierry, Mme Marion MAERTEN, M. André TOBENA \* **BESSAN :** MM. Robert RALUY, Stéphane PEPIN-BONET, Patrick FEDERICI \* **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ \* **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Jean-Noël LANDRY \* **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD (jusqu'à la question n°14) \* **NIZAS :** M. Guy MILLAT \* **PEZENAS :** Mmes Angéla RODRIGUES, Marie IVORRA (jusqu'à la question n°13) \* **ST PONS DE MAUCHIENS :** M. Jean-Pierre SOULIER

**Absents Représentés :**

**PEZENAS :** M. Ansiou REVALOR donne pouvoir à M. Alain VOGEL-SINGER

**Secrétaire de Séance :** M. Sébastien FREY

**Rapporteur :** Guy AMIEL, vice-président délégué aux finances, aux affaires juridiques et aux systèmes d'information

En application de l'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire adopte le Compte Administratif de l'exercice 2009 du Budget annexe du Parc d'Activités Economiques Hérault Méditerranée « Les Pradels » à Pomérols de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée qui lui est présenté par monsieur Guy AMIEL, vice-président délégué aux finances.

Il approuve, également, le Compte de Gestion du Trésorier Payeur Général.

**1- Compte Administratif de l'exercice 2009 :**

La Balance du Compte Administratif 2009 du Budget annexe du PAEHM « Les Pradels » se présente de la façon suivante :

**SOUS-PREFECTURE BEZIERS**

REÇU LE

- 5 JUL. 2010

Bureau des Politiques  
Publiques

Section de Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice	0,00 €	163 668,92 €
Reports de l'exercice 2008		
Résultat cumulé	0,00 €	163 668,92 €

**Excédent de fonctionnement :** 163 668,92 €

Section d'Investissement	Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice	0,00 €	0,00 €
Reports de l'exercice 2008	207 876,10 €	
Résultat cumulé	207 876,10 €	0,00 €

**Solde d'exécution négatif d'investissement :** - 207 876,10 €

Conformément à l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, monsieur le Rapporteur présente les réalisations annuelles et les restes à réaliser chapitre par chapitre.

## 2- Compte de Gestion 2009 du Receveur Municipal :

Monsieur le Rapporteur :

- constate que le Compte de Gestion 2009 a bien été transmis à la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée par le Comptable Public avant la date limite du 1<sup>er</sup> juin (Article L 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales) ;
- constate que les résultats de l'exercice 2008 portés au Compte Administratif 2009 du Budget annexe du PAEHM « Les Pradels » de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée sont conformes au Compte de Gestion 2009 tel que présenté par monsieur le Trésorier Payeur Général ;
- constate que les imputations par Chapitres sont conformes au Compte de Gestion 2009.

Monsieur le Rapporteur rappelle que le Président devant quitter la séance au moment du vote du Compte Administratif, conformément à l'Article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil de Communauté d'élire son Président et de délibérer ensuite Chapitre par Chapitre sur le Compte Administratif ainsi rapporté.

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Monsieur Gilles D'ETTORE, Président, étant sorti*

*Nomme à sa place monsieur Alain VOGEL-SINGER, 1er vice-président*

*délégué à l'aménagement du territoire et au développement durable*

### DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'ADOPTER** chaque Chapitre du Compte Administratif 2009 du Budget annexe du PAEHM « Les Pradels » de la CAHM ;
- **D'APPROUVER** le Compte de Gestion du Receveur Municipal ;
- **DE CONSTATER** que le Compte Administratif 2009 du Budget annexe du PAEHM « Les Pradels » de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée est en concordance avec le Compte de Gestion 2009 établi par le comptable de la CAHM et certifié par le comptable supérieur.

*Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits*

*Le Président,*

*Gilles D'ETTORE*





Communauté d'Agglomération

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "HERAULT MEDITERRANEE"

**SEANCE DU LUNDI 28 JUIN 2010**

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

**NOMBRE DE MEMBRES :**

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la

délibération : 34

**Date de convocation :**

lundi 21 juin 2010

**Affichage effectué le :**

2 - JUL. 2010

**Retrait affichage effectué le :**

**OBJET :**

Budget annexe de la CAHM :  
approbation du Compte de  
gestion et adoption du Compte  
Administratif 2009 du PAEHM  
«LA CAPUCIERE» à Bessan

**N° 000160**

**Question n°6 à l'OJ**

Réf. : PHD/AMG/cm

**Transmis à la  
Sous Préfecture :**

2 - JUL. 2010

**Contrôle de légalité :**

**Retour du contrôle de  
légalité :**

- 8 JUL. 2010

**L'an deux mille dix**

**et le lundi 28 juin à dix-huit heures**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **AGDE** au Moulin des Evêques - Avenue du 8 mai 1945, sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE, Président.

**Présents :**

**ADISSAN :** M. Philippe HUPPE \* **AGDE :** MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mme Christine ANTOINE, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE \* **AUMES :** M. Jean-Marie AT \* **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Claude SERS \* **CAUX :** MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER \* **FLORENSAC :** MM. Vincent GAUDY, Jean ROQUES, Pierre MARHUENDA \* **MONTAGNAC :** MM. Roger FAGES, Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA \* **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Alain RYAUX \* **PEZENAS :** MM. Alain VOGEL-SINGER, Patrice DREVET \* **PINET :** M. Gérard BARRAU \* **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ \* **PORTIRAGNES :** MM. Claude EXPOSITO, Gérard PEREZ, Jean-Louis BISQUERT \* **SAINT THIBERY :** MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ \* **VIAS :** M. Richard MONEDERO, Mmes Josiane BUCHACA, Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

**Absents Excusés :**

**AGDE :** Mme Véronique SALGAS, M. NADAL Thierry, Mme Marion MAERTEN, M. André TOBENA \* **BESSAN :** MM. Robert RALUY, Stéphane PEPIN-BONET, Patrick FEDERICI \* **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ \* **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Jean-Noël LANDRY \* **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD (jusqu'à la question n°14) \* **NIZAS :** M. Guy MILLAT \* **PEZENAS :** Mmes Angéla RODRIGUES, Marie IVORRA (jusqu'à la question n°13) \* **ST PONS DE MAUCHIENS :** M. Jean-Pierre SOULIER

**Absents Représentés :**

**PEZENAS :** M. Ansiou REVALOR donne pouvoir à M. Alain VOGEL-SINGER

**Secrétaire de Séance :** M. Sébastien FREY

**Rapporteur :** Guy AMIEL, vice-président délégué aux finances, aux affaires juridiques et aux systèmes d'information

En application de l'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire adopte le Compte Administratif de l'exercice 2009 du Budget annexe du Parc d'Activités Economiques Hérault Méditerranée «La Capucière» à Bessan de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée qui lui est présenté par monsieur Guy AMIEL, vice-président délégué aux finances.

Il approuve, également, le Compte de Gestion du Trésorier Payeur Général.

**1- Compte Administratif de l'exercice 2009 :**

La Balance du Compte Administratif 2009 du Budget annexe du PAEHM « La Capucière » se présente de la façon suivante :

**SOUS-PREFECTURE BEZIERS**  
REÇU LE

- 5 JUL. 2010

Bureau des Politiques  
Publiques

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice	5 335 162,02 €	5 567 845,90 €
Reports de l'exercice 2008		194 506,47 €
Résultat cumulé	5 335 162,02 €	5 762 352,37 €

**Excédent de fonctionnement :** 427 190,35 €

Section d'investissement	Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice	5 335 162,02 €	5 027 389,60 €
Reports de l'exercice 2008	827 389,60 €	
Résultat cumulé	6 162 551,62 €	5 027 389,60 €

**Solde d'exécution négatif d'investissement :** - 1 135 162,02 €

Conformément à l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, monsieur le Rapporteur présente les réalisations annuelles et les restes à réaliser chapitre par chapitre.

## 2- Compte de Gestion 2009 du Receveur Municipal :

Monsieur le Rapporteur :

- constate que le Compte de Gestion 2009 a bien été transmis à la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée par le Comptable Public avant la date limite du 1<sup>er</sup> juin (Article L 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales) ;
- constate que les résultats de l'exercice 2008 portés au Compte Administratif 2009 du Budget annexe du *PAEHM « La Capucière »* de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée sont conformes au Compte de Gestion 2009 tel que présenté par monsieur le Trésorier Payeur Général ;
- constate que les imputations par Chapitres sont conformes au Compte de Gestion 2009.

Monsieur le Rapporteur rappelle que le Président devant quitter la séance au moment du vote du Compte Administratif, conformément à l'Article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil de Communauté d'élire son Président et de délibérer ensuite Chapitre par Chapitre sur le Compte Administratif ainsi rapporté.

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Monsieur Gilles D'ETTORE, Président, étant sorti*

*Nomme à sa place monsieur Alain VOGEL-SINGER, 1er vice-président*

*délégué à l'aménagement du territoire et au développement durable*

### DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'ADOPTER** chaque Chapitre du Compte Administratif 2009 du Budget annexe du *PAEHM « La Capucière »* de la CAHM ;
- **D'APPROUVER** le Compte de Gestion du Receveur Municipal ;
- **DE CONSTATER** que le Compte Administratif 2009 du Budget annexe du *PAEHM « La Capucière »* de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée est en concordance avec le Compte de Gestion 2009 établi par le comptable de la CAHM et certifié par le comptable supérieur.

*Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits*

*Le Président,*



**Gilles D'ETTORE**



Communauté d'Agglomération

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "HERAULT MEDITERRANEE"

SEANCE DU LUNDI 28 JUIN 2010

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

L'an deux mille dix  
et le lundi 28 juin à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à AGDE au Moulin des Evêques - Avenue du 8 mai 1945, sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE, Président.

**NOMBRE DE MEMBRES :**

Afférents au Conseil : 47  
En exercice : 47  
Qui ont pris part à la  
délibération : 34

**Date de convocation :**  
lundi 21 juin 2010

**Affichage effectué le :**  
2 - JUL. 2010

**Retrait affichage effectué le :**

**OBJET :**

Budget annexe de la CAHM :  
approbation du compte de  
gestion et adoption du Compte  
Administratif 2009 du PAEHM  
«Les Clairesses» à Adissan

**N° 000161**  
**Question n°7 à l'OJ**

Réf. : PHD/AMG/cm

**Transmis à la**  
**Sous Préfecture :**

2 - JUL. 2010

**Contrôle de légalité :**

**Retour du contrôle de**  
**légalité :**

- 8 JUL. 2010

**Présents :**

ADISSAN : M. Philippe HUPPE \* AGDE : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mme Christine ANTOINE, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE \* AUMES : M. Jean-Marie AT \* CASTELNAU DE GUERS : M. Jean-Claude SERS \* CAUX : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER \* FLORENSAC : MM. Vincent GAUDY, Jean ROQUES, Pierre MARHUENDA \* MONTAGNAC : MM. Roger FAGES, Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA \* NEZIGNAN L'EVEQUE : M. Alain RYAUX \* PEZENAS : MM. Alain VOGEL-SINGER, Patrice DREVET \* PINET : M. Gérard BARRAU \* POMEROLS : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ \* PORTIRAGNES : MM. Claude EXPOSITO, Gérard PEREZ, Jean-Louis BISQUERT \* SAINT THIBERY : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ \* VIAS : M. Richard MONEDERO, Mmes Josiane BUCHACA, Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

**Absents Excusés :**

AGDE : Mme Véronique SALGAS, M. NADAL Thierry, Mme Marion MAERTEN, M. André TOBENA \* BESSAN : MM. Robert RALUY, Stéphane PEPIN-BONET, Patrick FEDERICI \* CAZOULS D'HERAULT : M. Henry SANCHEZ \* LEZIGNAN LA CEBE : M. Jean-Noël LANDRY \* NEZIGNAN L'EVEQUE : M. Edgar SICARD (jusqu'à la question n°14) \* NIZAS : M. Guy MILLAT \* PEZENAS : Mmes Angéla RODRIGUES, Marie IVORRA (jusqu'à la question n°13) \* ST PONS DE MAUCHIENS : M. Jean-Pierre SOULIER

**Absents Représentés :**

PEZENAS : M. Ansiou REVALOR donne pouvoir à M. Alain VOGEL-SINGER

**Secrétaire de Séance :** M. Sébastien FREY

**Rapporteur :** Guy AMIEL, vice-président délégué aux finances, aux affaires juridiques et aux systèmes d'information

En application de l'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire adopte le Compte Administratif de l'exercice 2009 du Budget annexe du Parc d'Activités Economiques Hérault Méditerranée «Les Clairesses» à Adissan de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée qui lui est présenté par monsieur Guy AMIEL, vice-président délégué aux finances.

Il approuve, également, le Compte de Gestion du Trésorier Payeur Général.

**1- Compte Administratif de l'exercice 2009 :**

La Balance du Compte Administratif 2009 du Budget annexe du PAEHM «Les Clairesses» se présente de la façon suivante :

SOUS-PREFECTURE BEZIERS  
REÇU LE

- 5 JUL. 2010

Bureau des Politiques  
Publiques

Section de Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice	0,00 €	0,00 €
Reports de l'exercice 2008		0,00 €
Résultat cumulé	0,00 €	0,00 €

**Excédent de fonctionnement : 0,00 €**

Section d'Investissement	Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice	0,00 €	0,00 €
Reports de l'exercice 2008	54 732,83 €	
Résultat cumulé	54 732,83 €	0,00 €

**Solde d'exécution négatif d'investissement : - 54 732,83 €**

Conformément à l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, monsieur le Rapporteur présente les réalisations annuelles et les restes à réaliser chapitre par chapitre.

## 2- Compte de Gestion 2009 du Receveur Municipal :

Monsieur le Rapporteur :

- constate que le Compte de Gestion 2009 a bien été transmis à la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée par le Comptable Public avant la date limite du 1<sup>er</sup> juin (Article L 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales) ;
- constate que les résultats de l'exercice 2008 portés au Compte Administratif 2009 du Budget annexe du PAEHM « Les Clairettes » de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée sont conformes au Compte de Gestion 2009 tel que présenté par monsieur le Trésorier Payeur Général ;
- constate que les imputations par Chapitres sont conformes au Compte de Gestion 2009.

Monsieur le Rapporteur rappelle que le Président devant quitter la séance au moment du vote du Compte Administratif, conformément à l'Article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil de Communauté d'élire son Président et de délibérer ensuite Chapitre par Chapitre sur le Compte Administratif ainsi rapporté.

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Monsieur Gilles D'ETTORE, Président, étant sorti*

*Nomme à sa place monsieur Alain VOGEL-SINGER, 1er vice-président*

*délégué à l'aménagement du territoire et au développement durable*

### DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'ADOPTER** chaque Chapitre du Compte Administratif 2009 du Budget annexe du PAEHM « Les Clairettes » de la CAHM ;
- **D'APPROUVER** le Compte de Gestion du Receveur Municipal ;
- **DE CONSTATER** que le Compte Administratif 2009 du Budget annexe du PAEHM « Les Clairettes » de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée est en concordance avec le Compte de Gestion 2009 établi par le comptable de la CAHM et certifié par le comptable supérieur.

*Fait et délibéré à AGDE les / jour, mois et an susdits*

*Le Président,*

  
**Gilles D'ETTORE**



Communauté d'Agglomération

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "HERAULT MEDITERRANEE"

**SEANCE DU LUNDI 28 JUIN 2010**

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

**L'an deux mille dix  
et le lundi 28 juin à dix-huit heures**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **AGDE** au Moulin des Evêques - Avenue du 8 mai 1945, sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE, Président.

**NOMBRE DE MEMBRES :**

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la

délibération : 34

**Date de convocation :**  
lundi 21 juin 2010

**Affichage effectué le :**

**Retrait affichage effectué le :**  
2 - JUIL. 2010

**OBJET :**

Budget annexe de la CAHM :  
approbation du Compte de  
gestion et adoption du Compte  
Administratif 2009 du  
«PARC TECHNOLOGIQUE»  
à Saint Thibéry

**N° 000162**

**Question n°8 à l'OJ**

Réf. : PHD/AMG/cm

**Transmis à la  
Sous Préfecture :**

2 - JUIL. 2010

**Contrôle de légalité :**

**Retour du contrôle de  
légalité :**

- 8 JUIL. 2010

**Présents :**

**ADISSAN :** M. Philippe HUPPE \* **AGDE :** MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mme Christine ANTOINE, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE \* **AUMES :** M. Jean-Marie AT \* **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Claude SERS \* **CAUX :** MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER \* **FLORENSAC :** MM. Vincent GAUDY, Jean ROQUES, Pierre MARHUENDA \* **MONTAGNAC :** MM. Roger FAGES, Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA \* **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Alain RYAUX \* **PEZENAS :** MM. Alain VOGEL-SINGER, Patrice DREVET \* **PINET :** M. Gérard BARRAU \* **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ \* **PORTIRAGNES :** MM. Claude EXPOSITO, Gérard PEREZ, Jean-Louis BISQUERT \* **SAINT THIBERY :** MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ \* **VIAS :** M. Richard MONEDERO, Mmes Josiane BUCHACA, Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

**Absents Excusés :**

**AGDE :** Mme Véronique SALGAS, M. NADAL Thierry, Mme Marion MAERTEN, M. André TOBENA \* **BESSAN :** MM. Robert RALUY, Stéphane PEPIN-BONET, Patrick FEDERICI \* **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ \* **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Jean-Noël LANDRY \* **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD (jusqu'à la question n°14) \* **NIZAS :** M. Guy MILLAT \* **PEZENAS :** Mmes Angéla RODRIGUES, Marie IVORRA (jusqu'à la question n°13) \* **ST PONS DE MAUCHIENS :** M. Jean-Pierre SOULIER

**Absents Représentés :**

**PEZENAS :** M. Ansiau REVALOR donne pouvoir à M. Alain VOGEL-SINGER

**Secrétaire de Séance :** M. Sébastien FREY

**Rapporteur :** Guy AMIEL, vice-président délégué aux finances, aux affaires juridiques et aux systèmes d'information

En application de l'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire adopte le Compte Administratif de l'exercice 2009 du Budget annexe du « Parc Technologique » à Saint Thibéry de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée qui lui est présenté par monsieur Guy AMIEL, vice-président délégué aux finances.

Il approuve, également, le Compte de Gestion du Trésorier Payeur Général.

**1- Compte Administratif de l'exercice 2009 :**

La Balance du Compte Administratif 2009 du Budget annexe du « Parc Technologique » se présente de la façon suivante :

**SOUS-PREFECTURE BEZIERS**  
REÇU LE

- 5 JUIL. 2010

Bureau des Politiques  
Publiques

Section de Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice	212 316,80 €	212 316,80 €
Reports de l'exercice 2008		0,00 €
Résultat cumulé	212 316,80 €	212 316,80 €

**Excédent de fonctionnement :** 0,00 €

Section d'Investissement	Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice	212 316,80 €	209 616,80 €
Reports de l'exercice 2008	209 616,80 €	
Résultat cumulé	421 933,60 €	209 616,80 €

**Solde d'exécution négatif d'investissement :** -212 316,80 €

Conformément à l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, monsieur le Rapporteur présente les réalisations annuelles et les restes à réaliser chapitre par chapitre.

## 2- Compte de Gestion 2009 du Receveur Municipal :

Monsieur le Rapporteur :

- constate que le Compte de Gestion 2009 a bien été transmis à la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée par le Comptable Public avant la date limite du 1<sup>er</sup> juin (Article L 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales) ;
- constate que les résultats de l'exercice 2008 portés au Compte Administratif 2009 du Budget annexe du « Parc Technologique » de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée sont conformes au Compte de Gestion 2009 tel que présenté par monsieur le Trésorier Payeur Général ;
- constate que les imputations par Chapitres sont conformes au Compte de Gestion 2009.

Monsieur le Rapporteur rappelle que le Président devant quitter la séance au moment du vote du Compte Administratif, conformément à l'Article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil de Communauté d'élire son Président et de délibérer ensuite Chapitre par Chapitre sur le Compte Administratif ainsi rapporté.

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Monsieur Gilles D'ETTORE, Président, étant sorti*

*Nomme à sa place monsieur Alain VOGEL-SINGER, 1er vice-président  
délégué à l'aménagement du territoire et au développement durable*

### DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'ADOPTER** chaque Chapitre du Compte Administratif 2009 du Budget annexe du « Parc Technologique » de la CAHM ;
- **D'APPROUVER** le Compte de Gestion du Receveur Municipal ;
- **DE CONSTATER** que le Compte Administratif 2009 du Budget annexe du « Parc Technologique » de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée est en concordance avec le Compte de Gestion 2009 établi par le comptable de la CAHM et certifié par le comptable supérieur.

*Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits*

*Le Président,*



Gilles D'ETTORE



Communauté d'Agglomération

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

**NOMBRE DE MEMBRES :**

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la

délibération : 34

**Date de convocation :**

lundi 21 juin 2010

**Affichage effectué le :**

2 - JUL. 2010

**Retrait affichage effectué le :**

**OBJET :**

Budget annexe de la CAHM :  
approbation du Compte de  
gestion et adoption du compte  
Administratif 2009 du PAEHM  
«L'AUMORNE» à Florensac

**N° 000163**

**Question n°9 à l'OJ**

Réf. : PHD/AMG/cm

**Transmis à la  
Sous Préfecture :**

2 - JUL. 2010

**Contrôle de légalité :**

**Retour du contrôle de  
légalité :**

- 8 JUL. 2010

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "HERAULT MEDITERRANEE"

**SEANCE DU LUNDI 28 JUIN 2010**

**L'an deux mille dix  
et le lundi 28 juin à dix-huit heures**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **AGDE** au Moulin des Evêques - Avenue du 8 mai 1945, sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE, Président.

**Présents :**

**ADISSAN** : M. Philippe HUPPE \* **AGDE** : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mme Christine ANTOINE, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE \* **AUMES** : M. Jean-Marie AT \* **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Claude SERS \* **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER \* **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Jean ROQUES, Pierre MARHUENDA \* **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA \* **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Alain RYAU \* **PEZENAS** : MM. Alain VOGEL-SINGER, Patrice DREVET \* **PINET** : M. Gérard BARRAU \* **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ \* **PORTIRAGNES** : MM. Claude EXPOSITO, Gérard PEREZ, Jean-Louis BISQUERT \* **SAINT THIBERY** : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ \* **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mmes Josiane BUCHACA, Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

**Absents Excusés :**

**AGDE** : Mme Véronique SALGAS, M. NADAL Thierry, Mme Marion MAERTEN, M. André TOBENA \* **BESSAN** : MM. Robert RALUY, Stéphane PEPIN-BONET, Patrick FEDERICI \* **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ \* **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY \* **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD (jusqu'à la question n°14) \* **NIZAS** : M. Guy MILLAT \* **PEZENAS** : Mmes Angéla RODRIGUES, Marie IVORRA (jusqu'à la question n°13) \* **ST PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER

**Absents Représentés :**

**PEZENAS** : M. Anseau REVALOR donne pouvoir à M. Alain VOGEL-SINGER

**Secrétaire de Séance** : M. Sébastien FREY

**Rapporteur** : Guy AMIEL, vice-président délégué aux finances, aux affaires juridiques et aux systèmes d'information

En application de l'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire adopte le Compte Administratif de l'exercice 2009 du Budget annexe du Parc d'Activités Economiques Hérault Méditerranée «L'Aumorne» à Florensac de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée qui lui est présenté par monsieur Guy AMIEL, vice-président délégué aux finances.

Il approuve, également, le Compte de Gestion du Trésorier Payeur Général.

**1- Compte Administratif de l'exercice 2009 :**

La Balance du Compte Administratif 2009 du Budget annexe du PAEHM «L'Aumorne» se présente de la façon suivante :

**SOUS-PREFECTURE BEZIERS**  
REÇU LE

- 5 JUL. 2010

Bureau des Politiques  
Publiques

Section de Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice	0,00 €	0,00 €
Reports de l'exercice 2008	320 051,25 €	
Résultat cumulé	320 051,25 €	0,00 €

**Solde d'exécution négatif de fonctionnement : - 320 051,25 €**

Section d'Investissement	Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice	0,00 €	0,00 €
Reports de l'exercice 2008	1 668,95 €	
Résultat cumulé	1 668,95 €	0,00 €

**Solde d'exécution négatif d'investissement : - 1 668,95 €**

Conformément à l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, monsieur le Rapporteur présente les réalisations annuelles et les restes à réaliser chapitre par chapitre.

## 2- Compte de Gestion 2009 du Receveur Municipal :

Monsieur le Rapporteur :

- constate que le Compte de Gestion 2009 a bien été transmis à la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée par le Comptable Public avant la date limite du 1<sup>er</sup> juin (Article L 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales) ;
- constate que les résultats de l'exercice 2008 portés au Compte Administratif 2009 du Budget annexe du *PAEHM «L'Aumorne»* de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée sont conformes au Compte de Gestion 2009 tel que présenté par monsieur le Trésorier Payeur Général ;
- constate que les imputations par Chapitres sont conformes au Compte de Gestion 2009.

Monsieur le Rapporteur rappelle que le Président devant quitter la séance au moment du vote du Compte Administratif, conformément à l'Article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil de Communauté d'élire son Président et de délibérer ensuite Chapitre par Chapitre sur le Compte Administratif ainsi rapporté.

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Monsieur Gilles D'ETTORE, Président, étant sorti*

*Nomme à sa place monsieur Alain VOGEL-SINGER, 1er vice-président  
délégué à l'aménagement du territoire et au développement durable*

### DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'ADOPTER** chaque Chapitre du Compte Administratif 2009 du Budget annexe du *PAEHM «L'Aumorne »* de la CAHM ;
- **D'APPROUVER** le Compte de Gestion du Receveur Municipal ;
- **DE CONSTATER** que le Compte Administratif 2009 du Budget annexe du *PAEHM «L'Aumorne »* de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée est en concordance avec le Compte de Gestion 2009 établi par le comptable de la CAHM et certifié par le comptable supérieur.

*Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits  
Le Président,*

  
**Gilles D'ETTORE**



Communauté d'Agglomération

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "HERAULT MEDITERRANEE"

SEANCE DU LUNDI 28 JUIN 2010

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

L'an deux mille dix  
et le lundi 28 juin à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à AGDE au Moulin des Evêques - Avenue du 8 mai 1945, sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE, Président.

**NOMBRE DE MEMBRES :**

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la  
délibération : 34

**Date de convocation :**  
lundi 21 juin 2010

**Affichage effectué le :**  
2 - JUIL. 2010

**Retrait affichage effectué le :**

**OBJET :**

Budget annexe de la CAHM :  
approbation du Compte de  
gestion et adoption du Compte  
Administratif 2009 du PAEHM  
«LE ROUBIE» à Pinet

**N° 000164**

Question n°10 à l'OJ

Réf. : PHD/AMG/cm

**Transmis à la  
Sous Préfecture :**

2 - JUIL. 2010

**Contrôle de légalité :**

**Retour du contrôle de  
légalité :**

- 8 JUIL. 2010

**Présents :**

ADISSAN : M. Philippe HUPPE \* AGDE : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mme Christine ANTOINE, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE \* AUMES : M. Jean-Marie AT \* CASTELNAU DE GUERS : M. Jean-Claude SERS \* CAUX : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER \* FLORENSAC : MM. Vincent GAUDY, Jean ROQUES, Pierre MARHUENDA \* MONTAGNAC : MM. Roger FAGES, Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA \* NEZIGNAN L'EVEQUE : M. Alain RYAX \* PEZENAS : MM. Alain VOGEL-SINGER, Patrice DREVET \* PINET : M. Gérard BARRAU \* POMEROLS : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ \* PORTIRAGNES : MM. Claude EXPOSITO, Gérard PEREZ, Jean-Louis BISQUERT \* SAINT THIBERY : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ \* VIAS : M. Richard MONEDERO, Mmes Josiane BUCHACA, Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

**Absents Excusés :**

AGDE : Mme Véronique SALGAS, M. NADAL Thierry, Mme Marion MAERTEN, M. André TOBENA \* BESSAN : MM. Robert RALUY, Stéphane PEPIN-BONET, Patrick FEDERICI \* CAZOULS D'HERAULT : M. Henry SANCHEZ \* LEZIGNAN LA CEBE : M. Jean-Noël LANDRY \* NEZIGNAN L'EVEQUE : M. Edgar SICARD (jusqu'à la question n°14) \* NIZAS : M. Guy MILLAT \* PEZENAS : Mmes Angéla RODRIGUES, Marie IVORRA (jusqu'à la question n°13) \* ST PONS DE MAUCHIENS : M. Jean-Pierre SOULIER

**Absents Représentés :**

PEZENAS : M. Ansiou REVALOR donne pouvoir à M. Alain VOGEL-SINGER

**Secrétaire de Séance :** M. Sébastien FREY

**Rapporteur :** Guy AMIEL, vice-président délégué aux finances, aux affaires juridiques et aux systèmes d'information

En application de l'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire adopte le Compte Administratif de l'exercice 2009 du Budget annexe du Parc d'Activités Economiques Hérault Méditerranée «Le Roubié» à Pinet de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée qui lui est présenté par monsieur Guy AMIEL, vice-président délégué aux finances.

Il approuve, également, le Compte de Gestion du Trésorier Payeur Général.

**1- Compte Administratif de l'exercice 2009 :**

La Balance du Compte Administratif 2009 du Budget annexe du PAEHM «Le Roubié» se présente de la façon suivante :

**SOUS-PREFECTURE BEZIERS**  
REÇU LE

- 5 JUIL. 2010

Bureau des Politiques  
Publiques

Section de Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice	0,00 €	0,00 €
Reports de l'exercice 2008		0,00 €
Résultat cumulé	0,00 €	0,00 €

**Solde d'exécution négatif de fonctionnement : 0,00 €**

Section d'Investissement	Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice	0,00 €	0,00 €
Reports de l'exercice 2008	0,00 €	
Résultat cumulé	0,00 €	0,00 €

**Solde d'exécution négatif d'investissement : 0,00 €**

Conformément à l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, monsieur le Rapporteur présente les réalisations annuelles et les restes à réaliser chapitre par chapitre.

## 2- Compte de Gestion 2009 du Receveur Municipal :

Monsieur le Rapporteur :

- constate que le Compte de Gestion 2009 a bien été transmis à la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée par le Comptable Public avant la date limite du 1<sup>er</sup> juin (Article L 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales) ;
- constate que les résultats de l'exercice 2008 portés au Compte Administratif 2009 du Budget annexe du *PAEHM «Le Roubié»* de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée sont conformes au Compte de Gestion 2009 tel que présenté par monsieur le Trésorier Payeur Général ;
- constate que les imputations par Chapitres sont conformes au Compte de Gestion 2009.

Monsieur le Rapporteur rappelle que le Président devant quitter la séance au moment du vote du Compte Administratif, conformément à l'Article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil de Communauté d'élire son Président et de délibérer ensuite Chapitre par Chapitre sur le Compte Administratif ainsi rapporté.

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Monsieur Gilles D'ETTORE, Président, étant sorti*

*Nomme à sa place monsieur Alain VOGEL-SINGER, 1er vice-président  
délégué à l'aménagement du territoire et au développement durable*

### DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'ADOPTER** chaque Chapitre du Compte Administratif 2009 du Budget annexe du *PAEHM «Le Roubié»* de la CAHM ;
- **D'APPROUVER** le Compte de Gestion du Receveur Municipal ;
- **DE CONSTATER** que le Compte Administratif 2009 du Budget annexe du *PAEHM «Le Roubié»* de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée est en concordance avec le Compte de Gestion 2009 établi par le comptable de la CAHM et certifié par le comptable supérieur.

*Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits  
Le Président,*

*Gilles D'ETTORE*





Communauté d'Agglomération

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "HERAULT MEDITERRANEE"

SEANCE DU LUNDI 28 JUIN 2010

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

**L'an deux mille dix  
et le lundi 28 juin à dix-huit heures**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **AGDE** au Moulin des Evêques - Avenue du 8 mai 1945, sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE, Président.

**NOMBRE DE MEMBRES :**

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la  
délibération : 34

**Date de convocation :**  
lundi 21 juin 2010

**Affichage effectué le :**

2 - JUIL. 2010

**Retrait affichage effectué le :**

**OBJET :**

Budget annexe de la CAHM :  
approbation du Compte de  
gestion et adoption du Compte  
Administratif 2009 du PAEHM  
«LA MEDITERRANEENNE» à  
Agde

**N° 000165**

**Question n°11 à l'OJ**

Réf. : PHDAMG/cm

**Transmis à la  
Sous Préfecture :**

2 - JUIL. 2010

**Contrôle de légalité :**

**Retour du contrôle de  
légalité :**

- 8 JUIL. 2010

**Présents :**

**ADISSAN :** M. Philippe HUPPE \* **AGDE :** MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mme Christine ANTOINE, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE \* **AUMES :** M. Jean-Marie AT \* **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Claude SERS \* **CAUX :** MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER \* **FLORENSAC :** MM. Vincent GAUDY, Jean ROQUES, Pierre MARHUENDA \* **MONTAGNAC :** MM. Roger FAGES, Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA \* **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Alain RYAU \* **PEZENAS :** MM. Alain VOGEL-SINGER, Patrice DREVET \* **PINET :** M. Gérard BARRAU \* **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ \* **PORTIRAGNES :** MM. Claude EXPOSITO, Gérard PEREZ, Jean-Louis BISQUERT \* **SAINT THIBERY :** MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ \* **VIAS :** M. Richard MONEDERO, Mmes Josiane BUCHACA, Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

**Absents Excusés :**

**AGDE :** Mme Véronique SALGAS, M. NADAL Thierry, Mme Marion MAERTEN, M. André TOBENA \* **BESSAN :** MM. Robert RALUY, Stéphane PEPIN-BONET, Patrick FEDERICI \* **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ \* **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Jean-Noël LANDRY \* **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD (jusqu'à la question n°14) \* **NIZAS :** M. Guy MILLAT \* **PEZENAS :** Mmes Angéla RODRIGUES, Marie IVORRA (jusqu'à la question n°13) \* **ST PONS DE MAUCHIENS :** M. Jean-Pierre SOULIER

**Absents Représentés :**

**PEZENAS :** M. Ansiau REVALOR donne pouvoir à M. Alain VOGEL-SINGER

**Secrétaire de Séance :** M. Sébastien FREY

**Rapporteur :** Guy AMIEL, vice-président délégué aux finances, aux affaires juridiques et aux systèmes d'information

En application de l'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire adopte le Compte Administratif de l'exercice 2009 du Budget annexe *du Parc d'Activités Economiques Hérault Méditerranée «La Méditerranéenne» à Agde* de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée qui lui est présenté par monsieur Guy AMIEL, vice-président délégué aux finances.

Il approuve, également, le Compte de Gestion du Trésorier Payeur Général.

**1- Compte Administratif de l'exercice 2009 :**

La Balance du Compte Administratif 2009 du Budget annexe du PAEHM «*La Méditerranéenne*» se présente de la façon suivante :

SOUS-PREFECTURE BEZIERS  
REÇU LE

- 5 JUIL. 2010

Bureau des Politiques  
Publiques

delib. n° 000165 du lundi 28 juin 2010

Section de Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice	0,00 €	0,00 €
Reports de l'exercice 2008		0,00 €
Résultat cumulé	0,00 €	0,00 €

Solde d'exécution négatif de fonctionnement : 0,00 €

Section d'Investissement	Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice	0,00 €	0,00 €
Reports de l'exercice 2008	0,00 €	
Résultat cumulé	0,00 €	0,00 €

Solde d'exécution négatif d'investissement : 0,00 €

Conformément à l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, monsieur le Rapporteur présente les réalisations annuelles et les restes à réaliser chapitre par chapitre.

## 2- Compte de Gestion 2009 du Receveur Municipal :

Monsieur le Rapporteur :

- constate que le Compte de Gestion 2009 a bien été transmis à la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée par le Comptable Public avant la date limite du 1<sup>er</sup> juin (Article L 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales) ;
- constate que les résultats de l'exercice 2008 portés au Compte Administratif 2009 du Budget annexe du PAEHM «La Méditerranéenne » de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée sont conformes au Compte de Gestion 2009 tel que présenté par monsieur le Trésorier Payeur Général ;
- constate que les imputations par Chapitres sont conformes au Compte de Gestion 2009.

Monsieur le Rapporteur rappelle que le Président devant quitter la séance au moment du vote du Compte Administratif, conformément à l'Article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil de Communauté d'élire son Président et de délibérer ensuite Chapitre par Chapitre sur le Compte Administratif ainsi rapporté.

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Monsieur Gilles D'ETTORE, Président, étant sorti*

*Nomme à sa place monsieur Alain VOGEL-SINGER, 1er vice-président  
délégué à l'aménagement du territoire et au développement durable*

### DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'ADOPTER** chaque Chapitre du Compte Administratif 2009 du Budget annexe du PAEHM «Ma Méditerranéenne » de la CAHM ;
- **D'APPROUVER** le Compte de Gestion du Receveur Municipal ;
- **DE CONSTATER** que le Compte Administratif 2009 du Budget annexe du PAEHM «La Méditerranéenne » de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée est en concordance avec le Compte de Gestion 2009 établi par le comptable de la CAHM et certifié par le comptable supérieur.

*Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits*

*Le Président,*

  
Gilles D'ETTORE



Communauté d'Agglomération

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "HERAULT MEDITERRANEE"

**SEANCE DU LUNDI 28 JUIN 2010**

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

**L'an deux mille dix  
et le lundi 28 juin à dix-huit heures**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **AGDE** au Moulin des Evêques - Avenue du 8 mai 1945, sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE, Président.

**NOMBRE DE MEMBRES :**

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la  
délibération : 34

**Date de convocation :**  
lundi 21 juin 2010

**Affichage effectué le :**  
2 - JUL. 2010

**Retrait affichage effectué le :**

**OBJET :**

Reprise définitive des résultats  
de l'exercice 2009, des restes  
à réaliser et affectation  
des résultats

**N° 000166**

**Question n°12 à l'OJ**

Réf. : PHD/AMG/cm

**Transmis à la  
Sous Préfecture :**

2 - JUL. 2010

**Contrôle de légalité :**

**Retour du contrôle de  
légalité :**

- 8 JUL. 2010

**Présents :**

**ADISSAN :** M. Philippe HUPPE \* **AGDE :** MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mme Christine ANTOINE, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE \* **AUMES :** M. Jean-Marie AT \* **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Claude SERS \* **CAUX :** MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER \* **FLORENSAC :** MM. Vincent GAUDY, Jean ROQUES, Pierre MARHUENDA \* **MONTAGNAC :** MM. Roger FAGES, Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA \* **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Alain RYAU \* **PEZENAS :** MM. Alain VOGEL-SINGER, Patrice DREVET \* **PINET :** M. Gérard BARRAU \* **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ \* **PORTIRAGNES :** MM. Claude EXPOSITO, Gérard PEREZ, Jean-Louis BISQUERT \* **SAINT THIBERY :** MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ \* **VIAS :** M. Richard MONEDERO, Mmes Josiane BUCHACA, Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

**Absents Excusés :**

**AGDE :** Mme Véronique SALGAS, M. NADAL Thierry, Mme Marion MAERTEN, M. André TOBENA \* **BESSAN :** MM. Robert RALUY, Stéphane PEPIN-BONET, Patrick FEDERICI \* **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ \* **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Jean-Noël LANDRY \* **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD (jusqu'à la question n°14) \* **NIZAS :** M. Guy MILLAT \* **PEZENAS :** Mmes Angéla RODRIGUES, Marie IVORRA (jusqu'à la question n°13) \* **ST PONS DE MAUCHIENS :** M. Jean-Pierre SOULIER

**Absents Représentés :**

**PEZENAS :** M. Ansiou REVALOR donne pouvoir à M. Alain VOGEL-SINGER

**Secrétaire de Séance :** M. Sébastien FREY

**Rapporteur :** Guy AMIEL, vice-président délégué aux finances, aux affaires juridiques et aux systèmes d'information

Monsieur le vice-président rappelle :

- qu'en application de l'instruction comptable M14, il appartient au Conseil communautaire de décider de l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice écoulé, par une délibération spécifique.
- que conformément aux règles comptables en vigueur, un excédent de fonctionnement doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement de la Section d'investissement compte tenu des restes à réaliser.

**BUDGET PRINCIPAL DE LA CAHM :**

Il est proposé l'affectation définitive du résultat excédentaire de la Section de Fonctionnement du Budget principal 2009 de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, qui s'élève 2 683 847,56 € :

- d'une part à la Section d'Investissement (article 1068) pour 1 500 000,00 €
- et d'autre part en excédent de fonctionnement reporté (article 002) pour 1 183 847,56 €

**SOUS-PREFECTURE BEZIERS**

REÇU LE

- 5 JUL. 2010

Bureau des Politiques  
Publiques

1/5

<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2009</b>	
Excédent de Fonctionnement	2 683 847,56 €
<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2009</b>	
Besoin de financement	- 89 032,13 €
<b>RESTES A REALISER</b>	
Dépenses	7 247 299,46 €
Recettes	7 247 299,46 €
Solde des restes à réaliser	0,00 €
<b>AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT :</b>	
1) Virement à la section d'Investissement	1 500 000,00 €
2) Excédent de fonctionnement reporté	1 183 847,56 €

**BUDGET ANNEXE DU TRANSPORT HERAULT MEDITERRANEE :**

Il est proposé de reprendre définitivement les résultats de l'exercice 2009 de la façon suivante :

<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2009</b>	
Excédent de Fonctionnement	1 538 195,37 €
<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2009</b>	
Besoin de financement d'investissement	- 17 549,61 €
<b>RESTES A REALISER</b>	
Dépenses	44 032,25 €
Recettes	44 032,25 €
Solde des restes à réaliser	0,00 €
<b>AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT :</b>	
1) Virement à la section d'Investissement	61 581,86 €
2) Excédent de fonctionnement reporté	1 476 613,51 €

**Budget annexe du PAEHM « Le Puech » à Portiragnes :**

Il est proposé de reprendre définitivement les résultats de l'exercice 2009 de la façon suivante :

<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2009</b>	
Excédent de Fonctionnement	89 065,30 €
<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2009</b>	
Besoin de financement d'Investissement	- 1 136 442,42 €

**Budget annexe du PAEHM « La Crouzette » à Saint Thibéry :**

Il est proposé de reprendre définitivement les résultats de l'exercice 2009 de la façon suivante :

<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2009</b>	
Excédent de Fonctionnement	181 176,44 €
<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2009</b>	
Besoin de financement d'Investissement	-166 195,39 €

**Budget annexe du PAEHM « Les Pradels » à Pomérols :**

Il est proposé de reprendre définitivement les résultats de l'exercice 2009 de la façon suivante :

<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2009</b>	
Résultat de Fonctionnement	163 668,92 €
<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2009</b>	
Besoin de financement d'Investissement	-207 876,10 €

**Budget annexe du PAEHM « La Capucière » à Bessan :**

Il est proposé de reprendre définitivement les résultats de l'exercice 2009 de la façon suivante:

<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2009</b>	
Excédent de Fonctionnement	427 190,35 €
<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2009</b>	
Besoin de financement d'Investissement	- 1135 162,02 €

**Budget annexe du PAEHM « Les Clairettes » à Adissan :**

Il est proposé de reprendre définitivement les résultats de l'exercice 2009 de la façon suivante :

<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2009</b>	
Résultat de Fonctionnement	0,00 €
<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2009</b>	
Besoin de financement d'Investissement	-54 732,83 €

**Budget annexe du « PARC TECHNOLOGIQUE » à Saint Thibéry :**

Il est proposé de reprendre définitivement les résultats de l'exercice 2009 de la façon suivante :

<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2009</b>	
Résultat de Fonctionnement	0,00 €
<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2009</b>	
Besoin de financement d'Investissement	-212 316,80 €

**Budget annexe du PAEHM « L'Aumorne » à Florensac:**

Il est proposé de reprendre définitivement résultats de l'exercice 2008 de la façon suivante :

<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2008</b>	
Résultat de Fonctionnement	-320 051,25 €
<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2008</b>	
Besoin de financement d'Investissement	-1 668,95 €

**Budget annexe du PAEHM « Le Roubié » à Pinet :**

Il est proposé de reprendre définitivement les résultats de l'exercice 2009 de la façon suivante :

<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2009</b>	
Résultat de Fonctionnement	0,00 €
<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2009</b>	
Résultat d'Investissement	0,00 €

**Budget annexe du PAEHM « La Méditerranéenne » à Agde :**

Il est proposé de reprendre définitivement les résultats de l'exercice 2009 de la façon suivante :

<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2009</b>	
Résultat de Fonctionnement	<b>0,00 €</b>
<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2009</b>	
Résultat d'Investissement	<b>0,00 €</b>

Les membres du Conseil communautaire sont invités à prendre en compte, définitivement, les résultats de fonctionnement et d'investissement et les restes à réaliser, constatés à la clôture de l'exercice 2009, dans les conditions définies ci-dessus.

## **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

*Où l'exposé de son Rapporteur,  
Après en avoir délibéré,*

### **DECIDE A L'UNANIMITE**

**Budget principal de la CAHM :**

- de reprendre définitivement les résultats de l'exercice 2009 du Budget Principal :

Excédent de Fonctionnement : 2 683 847,56 €  
Solde d'exécution négatif d'Investissement : - 89 032,13 €

- de reprendre définitivement les restes à réaliser sur le Budget Principal pour un montant de  
7 247 299,46 € en dépenses et en recettes d'investissement

- d'affecter définitivement le résultat excédentaire de la Section de Fonctionnement du Budget principal 2009 de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, qui s'élève à 2 683 847,56 € comme suit :

Excédent de Fonctionnement reporté pour 1 183 847,56 €  
Affectation à la section d'Investissement pour 1 500 000,00 €

**Budget annexe « Transport Hérault Méditerranée » :**

- de reprendre définitivement les résultats de l'exercice 2009 du Budget annexe du « Transport Hérault Méditerranée » :

Excédent de Fonctionnement : 1 538 195,37 €  
Solde d'exécution négatif d'Investissement : - 17 549,61 €

- D'affecter définitivement le résultat excédentaire de la Section de Fonctionnement du Budget annexe Transport Hérault Méditerranée 2009 de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, qui s'élève à 1 538 195,37 € comme suit :

Excédent de Fonctionnement reporté pour 1 476 613,51 €  
Affectation à la section d'Investissement pour 61 581,86 €

**Budget annexe PAEHM « Le Puech » à Portiragnes :**

- De reprendre définitivement les résultats de l'exercice 2009 :

Excédent de Fonctionnement : 89 065,30 €  
Solde d'exécution négatif d'Investissement : - 1 136 442,42 €

**Budget annexe PAEHM « La Crouzette » à Saint Thibéry :**

- de reprendre définitivement les résultats de l'exercice 2009 :

Excédent de Fonctionnement : 181 176,44 €  
Solde d'exécution négatif d'Investissement : -166 195,39 €

**Budget annexe PAEHM « Les Pradels » à Pomerols :**

- de reprendre définitivement les résultats de l'exercice 2009 :	
Excédent de Fonctionnement :	163 668,92 €
Solde d'exécution négatif d'Investissement :	- 207 876,10 €

**Budget annexe PAEHM « La Capucière » à Bessan :**

- de reprendre définitivement les résultats de l'exercice 2009 :	
Excédent de Fonctionnement :	427 190,35 €
Solde d'exécution négatif d'Investissement :	- 1 135 162,02 €

**Budget annexe PAEHM « Les Clairettes » à Adissan :**

- de reprendre définitivement les résultats de l'exercice 2009 :	
Résultat de Fonctionnement :	0,00 €
Solde d'exécution négatif d'Investissement :	- 54 732,83 €

**Budget annexe PAEHM « Le Parc Technologique » à Saint Thibéry :**

- de reprendre définitivement les résultats de l'exercice 2009 :	
Résultat de Fonctionnement :	0,00 €
Solde d'exécution négatif d'Investissement :	- 212 316,80 €

**Budget annexe PAEHM « L'Aumorne » à Florensac :**

- de reprendre définitivement les résultats de l'exercice 2009 :	
Solde d'exécution négatif de Fonctionnement :	- 320 051,25 €
Solde d'exécution négatif d'Investissement :	- 1 668,95 €

**Budget annexe PAEHM « Le Roubié » à Pinet :**

- de reprendre définitivement les résultats de l'exercice 2009 :	
Résultat de Fonctionnement :	0,00 €
Résultat d'Investissement :	0,00 €

**Budget annexe PAEHM « La Méditerranéenne » à Agde :**

- de reprendre définitivement les résultats de l'exercice 2009 :	
Résultat de Fonctionnement :	0,00 €
Résultat d'Investissement :	0,00 €

*Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits*

*Le Président,*  
  
*Gilles D'ETTORE*



Communauté d'Agglomération

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "HERAULT MEDITERRANEE"

SEANCE DU LUNDI 28 JUIN 2010

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

L'an deux mille dix  
et le lundi 28 juin à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à AGDE au Moulin des Evêques - Avenue du 8 mai 1945, sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE, Président.

**NOMBRE DE MEMBRES :**

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la  
délibération : 34

**Date de convocation :**  
lundi 21 juin 2010

**Affichage effectué le :**  
2 - JUL. 2010

**Retrait affichage effectué le :**

**OBJET :**

Budget principal de la CAHM -  
exercice 2010 :  
Décision Modificative n°2

**N° 000167**  
Question n° 13 à l'OJ

Réf. : PHD/AMG/cm

**Transmis à la  
Sous Préfecture :**

2 - JUL. 2010

**Contrôle de légalité :**

**Retour du contrôle de  
légalité :**

- 8 JUL. 2010

**Présents :**

**ADISSAN :** M. Philippe HUPPE \* **AGDE :** MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mme Christine ANTOINE, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE \* **AUMES :** M. Jean-Marie AT \* **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Claude SERS \* **CAUX :** MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER \* **FLORENSAC :** MM. Vincent GAUDY, Jean ROQUES, Pierre MARHUENDA \* **MONTAGNAC :** MM. Roger FAGES, Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA \* **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Alain RYAU \* **PEZENAS :** MM. Alain VOGEL-SINGER, Patrice DREVET \* **PINET :** M. Gérard BARRAU \* **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ \* **PORTIRAGNES :** MM. Claude EXPOSITO, Gérard PEREZ, Jean-Louis BISQUERT \* **SAINT THIBERY :** MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ \* **VIAS :** M. Richard MONEDERO, Mmes Josiane BUCHACA, Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

**Absents Excusés :**

**AGDE :** Mme Véronique SALGAS, M. NADAL Thierry, Mme Marion MAERTEN, M. André TOBENA \* **BESSAN :** MM. Robert RALUY, Stéphane PEPIN-BONNET, Patrick FEDERICI \* **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ \* **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Jean-Noël LANDRY \* **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD (jusqu'à la question n°14) \* **NIZAS :** M. Guy MILLAT \* **PEZENAS :** Mmes Angéla RODRIGUES, Marie IVORRA (jusqu'à la question n°13) \* **ST PONS DE MAUCHIENS :** M. Jean-Pierre SOULIER

**Absents Représentés :**

**PEZENAS :** M. Ansiâu REVALOR donne pouvoir à M. Alain VOGEL-SINGER

**Secrétaire de Séance :** M. Sébastien FREY

**Rapporteur :** Guy AMIEL, vice-président délégué aux finances, aux affaires juridiques et aux systèmes d'informations

Monsieur le vice-président délégué aux finances expose qu'il s'avère nécessaire de procéder aux virements de crédits sur le Budget principal 2010 de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée détaillés comme suit :

SOUS-PREFECTURE BEZIERS

REÇU LE

- 5 JUL. 2010

Bureau des Politiques  
Publiques

<b>D.M. n°2 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA CAHM</b>		
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		
<b>DEPENSES</b>		
Chap. 011	Charges à caractère général	-50 000,00 €
Chap. 65	Autres charges de gestion courante	+ 50 000,00 €
<b>TOTAL.....</b>		<b>0,00 €</b>

Monsieur le Rapporteur invite les membres du Conseil communautaire à se prononcer sur l'approbation, par Décision Modificative n°2, de ces écritures comptables.

## **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

*Où l'exposé de son Rapporteur,  
Après en avoir délibéré,*

### **DECIDE A L'UNANIMITE**

- **D'APPROUVER** par Décision Modificative n°2 ces virements de crédits tels que présentés ci-dessus sur l'exercice 2010 concernant le Budget principal de la CAHM.

*Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits*



*Le Président,*

*Gilles D'ETTORE*



Communauté d'Agglomération

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "HERAULT MEDITERRANEE"

SEANCE DU LUNDI 28 JUIN 2010

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

**NOMBRE DE MEMBRES :**

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la  
délibération : 35

Date de convocation :  
lundi 21 juin 2010

Affichage effectué le :

2 - JUL. 2010

Retrait affichage effectué le :

**OBJET :**

Contrat départemental  
de projet :  
programmation 2010 -  
approbation de l'avenant  
financier annuel et autorisation  
de signature

**N° 000168**

Question n° 14 à l'OJ

Réf. : PHD/AP/cm

Transmis à la  
**Sous Préfecture :**

2 - JUL. 2010

**Contrôle de légalité :**

**Retour du contrôle de  
légalité :**

- 8 JUL. 2010

**L'an deux mille dix  
et le lundi 28 juin à dix-huit heures**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **AGDE** au Moulin des Evêques - Avenue du 8 mai 1945, sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE, Président.

**Présents :**

**ADISSAN** : M. Philippe HUPPE \* **AGDE** : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mme Christine ANTOINE, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE \* **AUMES** : M. Jean-Marie AT \* **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Claude SERS \* **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER \* **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Jean ROQUES, Pierre MARHUENDA \* **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA \* **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Alain RYAU \* **PEZENAS** : MM. Alain VOGEL-SINGER, Patrice DREVET, Mme Marie IVORRA \* **PINET** : M. Gérard BARRAU \* **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ \* **PORTIRAGNES** : MM. Claude EXPOSITO, Gérard PEREZ, Jean-Louis BISQUERT \* **SAINT THIBERY** : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ \* **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mmes Josiane BUCHACA, Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

**Absents Excusés :**

**AGDE** : Mme Véronique SALGAS, M. NADAL Thierry, Mme Marion MAERTEN, M. André TOBENA \* **BESSAN** : MM. Robert RALUY, Stéphane PEPIN-BONET, Patrick FEDERICI \* **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ \* **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY \* **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD (jusqu'à la question n°14) \* **NIZAS** : M. Guy MILLAT \* **PEZENAS** : Mmes Angéla RODRIGUES \* **ST PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre BOULIER

**Absents Représentés :**

**PEZENAS** : M. Ansiou REVALOR donne pouvoir à M. Alain VOGEL-SINGER

**Secrétaire de Séance** : M. Sébastien FREY

**Rapporteur** : Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM

SOUS-PREFECTURE BEZIERES

REÇU LE

- 5 JUL. 2010

Bureau des Politiques  
Publiques

Monsieur le Président rappelle que le 23 février 2005, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée et le Conseil Général ont signé un Contrat départemental de projets se déclinant en programmations financières annuelles comportant des opérations pouvant être en maîtrise d'ouvrage intercommunale, communale ou encore départementale.

Le contrat cadre définit des enjeux communs de développement du territoire que sont :

- la maîtrise intercommunale du foncier et la gestion urbaine
- la politique communautaire du logement à travers la mixité sociale et les équipements publics d'intérêt communautaire
- les pôles d'activités économiques et l'équilibre du territoire
- la gestion communautaire des problématiques liées à l'eau et aux espaces naturels

Ces enjeux viennent compléter et renforcer les cinq axes du projet d'agglomération et la politique contractuelle menée avec l'Etat et la Région Languedoc-Roussillon :

- **Axe 1** : gérer la croissance démographique en améliorant la structuration du territoire pour préserver ses ressources naturelles.
- **Axe 2** : renforcer les positions du territoire dans les filières dans lesquelles il est engagé. Favoriser l'émergence d'activités nouvelles et pérennes.
- **Axe 3** : dynamiser, diversifier et élargir l'offre touristique sur l'ensemble du territoire.
- **Axe 4** : affirmer l'identité du territoire en favorisant l'accès de tous à la culture et aux loisirs.
- **Axe 5** : permettre à tous de contribuer au développement du territoire

Monsieur le Rapporteur invite les membres du Conseil communautaire à se prononcer sur l'approbation de la programmation financière d'actions 2010 du Contrat départemental de projets représentant un montant total d'opérations de 11 463 400 € HT, se répartissant ainsi par maîtrises d'ouvrages :

- 8 112 600 € CAHM,
- 2 595 800 € villes,
- 130 000 € filière viande,
- 600 000 € Hérault Habitat,
- 25 000 € CG 34,

et une enveloppe d'aide financière globale apportée par le Département de 1 498 180 €, dont le détail par opération est joint en annexe.

et l'autoriser d'autre part, à signer l'Avenant financier annuel correspondant.

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président,*

*Après en avoir délibéré,*

### DECIDE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

**POUR : 32**

**ABSTENTION : 3 + 1 procuration (M. Ansiau REVALOR)**

- **D'APPROUVER** la programmation financière d'actions 2010 du Contrat départemental de projets tel que figurant à l'annexe de la délibération ;
- **D'APPROUVER** l'opération relative à l'Abattoir de Pézenas (part financée par la CAHM = 80 000 €) qui donnera lieu à un versement au bénéfice de la Régie Municipale des Abattoirs de Pézenas de 40 000 € d'une part, et du Syndicat Mixte de la Filière Viande de 40 000 € d'autre part. Cette aide exceptionnelle est accordée pour permettre le maintien de cette activité économique et des emplois qu'elle génère dans l'attente d'une solution plus définitive (crédit prévu au Budget 2010 chapitre 67) ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer l'Avenant financier à intervenir correspondant à la programmation 2010 du Contrat départemental de projets ainsi que toutes les pièces se rapportant à ce dossier et à ce paiement.

*Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits*

*Le Président,*  
  
**Gilles D'ETTORE**

Libellé des actions	Lieu	M/O	Coût H.T	Coût 2010	CG	%	CAHM	%	VILLE	%	CR	%	Etat	%	Autres	%	Pôle financeur Pôle de compétence	
<b>Objectif 1 : Maîtrise intercommunale du foncier et gestion urbaine</b>																		
Travaux pour augmenter la desserte en pistes cyclables des collèges - Tranche 1/4	CAHM	ville	200 000	200 000	100 000	50%											PADT DMD	
Acquisition maison Prud'homme au château de Castelnaud de Guers	Castelnaud de Guers	CAHM	162 000	162 000	40 000	25%	121 500	75%									PADT MHL	
Insertion urbaine Habitat social - Quartier Le Loft (18 logements)	Saint-Thibéry	ville	85 800		20 000	23%			65 800	67%							PADT PASCAL	
Ilot Moilière (Office de tourisme, Salle Moilière, Maison des Métiers d'Art...)	Agde	ville	500 000		125 000	25%											PADT PADT	
Giratoire Balby	Agde	ville	400 000		100 000													
<b>Objectif 2 : Politique communautaire du logement: mixité sociale et équipements publics d'intérêt communautaire</b>																		
<b>Mixité sociale</b>																		
Etude de référence sur le site du port fluvial et de l'hôtel Riquet	Agde	CAHM	40 000	40 000	12 000	30%	8 000	20%			8 000	20%					PADT PASCAL	
Logement sociaux, Le Capiscol - 2ème et dernière tranche	Agde	Hérault Habitat	600 000	600 000	150 000	25%	150 000	25%									PADT MHL	
Programme Local de l'Habitat Intercommunal (étude pré opérationnelle)	CAHM	CAHM	50 600	50 600	15 180	30%	20 240	40%			15 180	30%					PADT MHL	
<b>Equipements publics d'intérêt communautaire</b>																		
Théâtre	Pézénas	CAHM	1 000 000	450 000	35 000	8%	167 500	37%			67 500	15%	180 000	40%			PADT PASCAL	
Centre aquatique - Construction de l'équipement - Tranche 2	Agde	CAHM	13 000 000	7 000 000	350 000												PADT PASCAL	
Plan d'action du Plan Global de Déplacement Intercommunal : Schéma directeur des pistes cyclables et schéma directeur accessibilité	CAHM	CAHM	120 000	120 000	30 000	25%	90 000	75%									PADT DMD	
Caserne de Pézenas	Pézenas	ville	30 000	30 000	10 000												PADT SDIS	
Caserne de Florensac	Florensac	ville	150 000	150 000	75 000	50%			75 000	50%							PADT SDIS	
Station d'épuration de Bessan (*)	Bessan	ville	2 044 553	1 100 000	300 000	27%			510 000	46%					260 000	24%	PEE PEE	
<b>Objectif 3 : Pôles d'activités économiques et équilibre du territoire</b>																		
Abattoir de Pézenas (*)	Pézenas	ville	130 000	130 000	40 000	31%	40 000	31%	50 000	38%							PADT PIDE	
Equipement en très haut débit du PAE LE PIJECH, suite schéma directeur, raccordement Num'Hérault, installation fourreaux	Pézenas	S.mixte filière viande	130 000	130 000	40 000	31%	40 000	31%	50 000	38%							PADT PIDE	
Village vigneron à Caux	Portiragnes	CAHM	90 000		13 500	15%	18 000	20%			13 500	15%					PADT RH	
<b>Objectif 4 : Gestion communautaire des problématiques liées à l'eau et aux espaces naturels</b>																		
Dune de Portiragnes, 2ème et dernière tranche de travaux	Portiragnes	CAHM	200 000	200 000	30 000	15%	50 000	25%			30 000	15%	60 000	30%			PEE PEE	
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>18 957 953</b>	<b>10 362 600</b>	<b>1 498 180</b>	<b>14%</b>	<b>717 740</b>	<b>7%</b>	<b>750 800</b>	<b>7%</b>	<b>134 180</b>	<b>1%</b>	<b>240 000</b>	<b>2%</b>	<b>647 000</b>	<b>6%</b>		

Récapitulatif des répartitions

Partenaires territoriaux	Investissement Global	
	Coût actions	Subvention CG
CAHM	14 662 600	525 680
Villes	3 540 353	770 000
Syndicat mixte filière Viande	130 000	40 000
Hérault Habitat	600 000	150 000
CG34	25 000	12 500
<b>Totaux</b>	<b>18 957 953</b>	<b>1 498 180</b>

(\*) Clauses particulières intégrées à l'article 5.5 de la Programmation 2010



Communauté d'Agglomération

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "HERAULT MEDITERRANEE"

SEANCE DU LUNDI 28 JUIN 2010

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

L'an deux mille dix  
et le lundi 28 juin à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à AGDE au Moulin des Evêques - Avenue du 8 mai 1945, sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE, Président.

**NOMBRE DE MEMBRES :**

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la

délibération : 36

**Date de convocation :**

lundi 21 juin 2010

**Affichage effectué le :**

2 - JUL. 2010

**Retrait affichage effectué le :**

**OBJET :**

Bilan des acquisitions et  
cessions foncières de la CAHM  
sur l'exercice 2009

**N° 000169**

**Question n°15 à l'OJ**

Réf. : PHD/SG

**Transmis à la  
Sous Préfecture :**

2 - JUL. 2010

**Contrôle de légalité :**

**Retour du contrôle de  
légalité :**

- 8 JUL. 2010

**Présents :**

ADISSAN : M. Philippe HUPPE \* AGDE : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mme Christine ANTOINE, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE \* AUMES : M. Jean-Marie AT \* CASTELNAU DE GUERS : M. Jean-Claude SERS \* CAUX : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER \* FLORENSAC : MM. Vincent GAUDY, Jean ROQUES, Pierre MARHUENDA \* MONTAGNAC : MM. Roger FAGES, Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA \* NEZIGNAN L'EVEQUE : M. Edgar SICARD \* PEZENAS : MM. Alain VOGEL-SINGER, Patrice DREVET, Mme Marie IVORRA \* PINET : M. Gérard BARRAU \* POMEROLS : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ \* PORTIRAGNES : MM. Claude EXPOSITO, Gérard PEREZ, Jean-Louis BISQUERT \* SAINT THIBERY : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ \* VIAS : M. Richard MONEDERO, Mmes Josiane BUCHACA, Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

**Absents Excusés :**

AGDE : Mme Véronique SALGAS, M. NADAL Thierry, Mme Marion MAERTEN, M. André TOBENA \* BESSAN : MM. Robert RALUY, Stéphane PEPIN-BONET, Patrick FEDERICI \* CAZOULS D'HERAULT : M. Henry SANCHEZ \* LEZIGNAN LA CEBE : M. Jean-Noël LANDRY \* NIZAS : M. Guy MILLAT \* PEZENAS : Mmes Angéla RODRIGUES \* ST PONS DE MAUCHIENS : M. Jean-Pierre SOULIER

**Absents Représentés :**

PEZENAS : M. Ansiou REVALOR donne pouvoir à M. Alain VOGEL-SINGER

**Secrétaire de Séance :** M. Sébastien FREY

**Rapporteur :** M. Guy AMIEL, vice-président délégué aux finances, aux affaires juridiques et aux systèmes d'information

Monsieur le vice-président rappelle que, conformément à l'article L 5211-37 du Code Général des Collectivités Territoriales, le bilan des acquisitions et cessions opérées par la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée doit être soumis, chaque année, aux membres du Conseil communautaire et est ensuite annexé au Compte Administratif 2010 du Budget principal.

Par conséquent, il présente aux membres du Conseil communautaire le bilan des acquisitions et cessions 2009 opérées d'une part, par la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée et d'autre part, par la Société d'Équipement du Biterrois et son Littoral en tant que mandataire de cette dernière.

L'Assemblée délibérante prend connaissance des tableaux joints en annexe.

SOUS-PREFECTURE BEZIERS  
REÇU LE

- 5 JUL. 2010

Bureau des Politiques  
Publiques

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Rapporteur,  
Après en avoir délibéré,*

➤ **PREND ACTE** des acquisitions et cessions opérées par la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée au cours de l'exercice 2009.

*Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits*

  
*Le Président,*  
**Gilles D'ETTORE**

**BILAN DES ACQUISITIONS FONCIERES – 2009**

Objet	Référence cadastrale	Superficie	Vendeur	Affectation	Prix
<b>P.A.E.H.M. LA CAPUCIERE A BESSAN</b>					
parcelle	BV 54	4 194 m <sup>2</sup>	Mme ANOUILH	P.A.E.H.M. LA CAPUCIERE	46 134,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>4 194 m<sup>2</sup></b>			<b>46 134,00 €</b>
<b>P.A.E.H.M. DE L'AEROPORT à PORTIRAGNES</b>					
parcelle	AN 5	24 102 m <sup>2</sup>	S.A.F.E.R.	P.A.E.H.M. DE L'AEROPORT	12 889,88 €
parcelle	AP 42 – AP 66 – AP 67	9 276 m <sup>2</sup>	S.A.F.E.R.	P.A.E.H.M. DE L'AEROPORT	26 598,92 €
<b>TOTAL</b>		<b>33 378 m<sup>2</sup></b>			<b>39 488,80 €</b>
parcelle	LT83	1237	commune d'Agde	Champs blancs	1,00

**BILAN DES CESSIONS - 2009 (hors mandat S.E.B.L.I.)**

Objet	Référence cadastrale	Superficie	Acquéreur	Activités	Prix T.T.C.
<b>P.A.E.H.M. LA CROUZETTE A SAINT THIBERY</b>					
parcelle	section B n° 1715	2 425 m <sup>2</sup>	S.C.I. A.L.J.M. - E.U.R.L. PULSION DIFFUSION	Aménagement locaux professionnels	102 173,47 €
parcelle	section B n° 1683	1 269 m <sup>2</sup>	S.C.I. L'ESPERANZA	Locaux de stockage	67 172,53 €
<b>TOTAL</b>		<b>3 694 m<sup>2</sup></b>			<b>169 346,00 €</b>
<b>P.A.E.H.M. LA GRANGE BASSE A BESSAN</b>					
parcelle	section A n° 3592	450 m <sup>2</sup>	M. SIMON Georges	Forain	6 750,00 €
parcelle	section A n° 3593	290 m <sup>2</sup>	M. Patrick SIMON PERRIER	Forain	4 350,00 €
parcelle	section A n° 3596	1 235 m <sup>2</sup>	Jean Claude AROYAS	Garage Automobile	49 400,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>1 975 m<sup>2</sup></b>			<b>60 500,00 €</b>
<b>AGDE</b>					
parcelle	LT85, 86, 87, 88, 89	98 566	commune d'Agde	Champs blancs	480 000,00

**BILAN DES CESSIONS - 2009 ( mandat S.E.B.L.I.)**

Objet	Référence cadastrale	Superficie	Acquéreur	Activités	Prix HT
<b>P.A.E.H.M. LES RODETTES A PEZENAS</b>					
parcelle	F1	1834 M2	S.C.I. ORANA	Unité de fabrication pâtisserie	90 000,00 €
parcelle	F2	1 436 m <sup>2</sup>	S.C.I. AMETHYSTE	Armurerie	67 492,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>3 694 m<sup>2</sup></b>			<b>157 492,00 €</b>



Communauté d'Agglomération

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "HERAULT MEDITERRANEE"

SEANCE DU LUNDI 28 JUIN 2010

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

**NOMBRE DE MEMBRES :**

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la  
délibération : 36

**Date de convocation :**

lundi 21 juin 2010

**Affichage effectué le :**

2 - JUL. 2010

**Retrait affichage effectué le :**

**OBJET :**

Délégation de Service Public  
d'Assainissement Non Collectif :  
présentation du rapport annuel  
2009 par la Lyonnaise des Eaux

**N° 000170**

**Question n°16 à l'OJ**

Réf. : PHD/SG

**Transmis à la  
Sous Préfecture :**

2 - JUL. 2010

**Contrôle de légalité :**

**Retour du contrôle de  
légalité :**

~ 8 JUL. 2010

**L'an deux mille dix  
et le lundi 28 juin à dix-huit heures**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **AGDE** au Moulin des Evêques - Avenue du 8 mai 1945, sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE, Président.

**Présents :**

**ADISSAN** : M. Philippe HUPPE \* **AGDE** : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mme Christine ANTOINE, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE \* **AUMES** : M. Jean-Marie AT \* **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Claude SERS \* **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER \* **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Jean ROQUES, Pierre MARHUENDA \* **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA \* **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD \* **PEZENAS** : MM. Alain VOGEL-SINGER, Patrice DREVET, Mme Marie IVORRA \* **PINET** : M. Gérard BARRAU \* **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ \* **PORTIRAGNES** : MM. Claude EXPOSITO, Gérard PEREZ, Jean-Louis BISQUERT \* **SAINT THIBERY** : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ \* **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mmes Josiane BUCHACA, Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

**Absents Excusés :**

**AGDE** : Mme Véronique SALGAS, M. NADAL Thierry, Mme Marion MAERTEN, M. André TOBENA \* **BESSAN** : MM. Robert RALUY, Stéphane PEPIN-BONET, Patrick FEDERICI \* **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ \* **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY \* **NIZAS** : M. Guy MILLAT \* **PEZENAS** : Mmes Angéla RODRIGUES \* **ST PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER

**Absents Représentés :**

**PEZENAS** : M. Ansiou REVALOR donne pouvoir à M. Alain VOGEL-SINGER

**Secrétaire de Séance** : M. Sébastien FREY

**Rapporteur** : Gérard BARRAU, Conseiller délégué chargé des espaces verts, de la propreté voirie et de l'entretien

Monsieur le Conseiller délégué rappelle que par délibération en date du 13 décembre 2005 le Conseil communautaire a délégué à la Lyonnaise des Eaux la gestion du Service Public d'Assainissement Non Collectif.

Il expose que conformément à l'article L 1 411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le délégataire d'un service public doit rendre compte chaque année avant le 1<sup>er</sup> juin à l'autorité délégante d'un rapport retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service et stipule que ce rapport doit être soumis à l'examen de l'assemblée délibérante.

Ainsi, monsieur le Rapporteur présente le rapport 2009 transmis par la Lyonnaise des Eaux sur la gestion de la délégation du Service Public d'Assainissement Non Collectif et invite les membres du Conseil communautaire à en prendre connaissance.

**SOUS-PREFECTURE BEZIERS**

REÇU LE

- 5 JUL. 2010

Bureau des Politiques  
Publiques

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Rapporteur,  
Vu l'avis favorable de la Commission Consultative  
des services publics locaux du 17 juin 2010,  
Après en avoir délibéré,*

- **PREND ACTE** du rapport annuel 2009 de la Lyonnaise des Eaux concernant la délégation du Service Public d'Assainissement Non Collectif.

*Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits*



*Le Président,*

**Gilles D'ETTORE**



Communauté d'Agglomération

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "HERAULT MEDITERRANEE"

SEANCE DU LUNDI 28 JUIN 2010

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

L'an deux mille dix  
et le lundi 28 juin à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à  
**AGDE** Moulin des Evêques - Avenue du 8 mai 1945,  
sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE, Président.

**NOMBRE DE MEMBRES :**

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la  
délibération : 36

**Date de convocation :**  
lundi 21 juin 2010

**Affichage effectué le :**

2 - JUL. 2010

**Retrait affichage effectué le :**

**OBJET :**

Délégation de Service Public  
de l'Aire d'Accueil des Gens du  
Voyage sur la commune d'Agde:  
présentation du rapport annuel  
2009 par GDV

**N° 000171**

Question n° 17 à l'OJ

Réf. : PHD/SG

**Transmis à la  
Sous Préfecture :**

2 - JUL. 2010

**Contrôle de légalité :**

**Retour du contrôle de  
légalité :**

5 - JUL. 2010

**Présents :**

**ADISSAN** : M. Philippe HUPPE \* **AGDE** : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mme Christine ANTOINE, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE \* **AUMES** : M. Jean-Marie AT \* **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Claude SERS \* **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER \* **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Jean ROQUES, Pierre MARHUENDA \* **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA \* **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD \* **PEZENAS** : MM. Alain VOGEL-SINGER, Patrice DREVET, Mme Marie IVORRA \* **PINET** : M. Gérard BARRAU \* **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ \* **PORTIRAGNES** : MM. Claude EXPOSITO, Gérard PEREZ, Jean-Louis BISQUERT \* **SAINT THIBERY** : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ \* **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mmes Josiane BUCHACA, Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

**Absents Excusés :**

**AGDE** : Mme Véronique SALGAS, M. NADAL Thierry, Mme Marion MAERTEN, M. André TOBENA \* **BESSAN** : MM. Robert RALUY, Stéphane PEPIN-BONET, Patrick FEDERICI \* **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ \* **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY \* **NIZAS** : M. Guy MILLAT \* **PEZENAS** : Mmes Angéla RODRIGUES \* **ST PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER

**Absents Représentés :**

**PEZENAS** : M. Ansiou REVALOR donne pouvoir à M. Alain VOGEL-SINGER

**Secrétaire de Séance** : M. Sébastien FREY

**Rapporteur** : Christine ANTOINE, vice-présidente déléguée au patrimoine, à la politique de la ville

Madame la vice-présidente rappelle que par délibération en date du 31 janvier 2008 le Conseil communautaire a délégué à GDV (Gens Du Voyage) la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage d'Agde pour une prise de fonction au 6 avril 2009.

Madame le Rapporteur expose que conformément à l'article L 1 411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le délégataire d'un service public doit rendre compte chaque année avant le 1<sup>er</sup> juin à l'autorité délégante d'un rapport retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service et stipule que ce rapport doit être soumis à l'examen de l'assemblée délibérante.

Ainsi, madame le Rapporteur présente le rapport 2009 transmis par GDV sur la gestion de la délégation de l'aire d'accueil des gens du voyage d'Agde et invite les membres du Conseil communautaire à en prendre connaissance.

**SOUS-PREFECTURE BEZIERS**  
REÇU LE

- 5 JUL. 2010

Bureau des Politiques  
Publiques

## **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

*Où l'exposé de son Rapporteur,  
Vu l'avis favorable de la Commission Consultative  
des services publics locaux du 17 juin 2010,  
Après en avoir délibéré,*

- **PREND ACTE** du rapport annuel 2009 de GDV concernant la Délégation du Service Public pour la gestion d'une aire d'accueil des gens du voyage à Agde.

*Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits*



*Le Président,*

**Gilles D'ETTORE**



Communauté d'Agglomération

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "HERAULT MEDITERRANEE"

SEANCE DU LUNDI 28 JUIN 2010

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

L'an deux mille dix

et le lundi 28 juin à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à AGDE au Moulin des Evêques - Avenue du 8 mai 1945, sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE, Président.

**NOMBRE DE MEMBRES :**

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la  
délibération : 36

**Date de convocation :**

lundi 21 juin 2010

**Affichage effectué le :**

2 - JUL. 2010

**Retrait affichage effectué le :**

**OBJET :**

Aire d'accueil des gens  
du voyage d'Agde :  
demande de subvention de  
fonctionnement pour l'exercice  
2010 auprès du Conseil Général

**N° 000172**

**Question n°18 à l'OJ**

Réf. : PHD/DT/cm

**Transmis à la  
Sous Préfecture :**

2 - JUL. 2010

**Contrôle de légalité :**

**Retour du contrôle de  
légalité :**

8 - JUL. 2010

**Présents :**

ADISSAN : M. Philippe HUPPE \* AGDE : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mme Christine ANTOINE, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE \* AUMES : M. Jean-Marie AT \* CASTELNAU DE GUERS : M. Jean-Claude SERS \* CAUX : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER \* FLORENSAC : MM. Vincent GAUDY, Jean ROQUES, Pierre MARHUENDA \* MONTAGNAC : MM. Roger FAGES, Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA \* NEZIGNAN L'EVEQUE : M. Edgar SICARD \* PEZENAS : MM. Alain VOGEL-SINGER, Patrice DREVET, Mme Marie IVORRA \* PINET : M. Gérard BARRAU \* POMEROLS : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ \* PORTIRAGNES : MM. Claude EXPOSITO, Gérard PEREZ, Jean-Louis BISQUERT \* SAINT THIBERY : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ \* VIAS : M. Richard MONEDERO, Mmes Josiane BUCHACA, Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

**Absents Excusés :**

AGDE : Mme Véronique SALGAS, M. NADAL Thierry, Mme Marion MAERTEN, M. André TOBENA \* BESSAN : MM. Robert RALUY, Stéphane PEPIN-BONET, Patrick FEDERICI \* CAZOULS D'HERAULT : M. Henry SANCHEZ \* LEZIGNAN LA CEBE : M. Jean-Noël LANDRY \* NIZAS : M. Guy MILLAT \* PEZENAS : Mmes Angéla RODRIGUES \* ST PONS DE MAUCHES : M. Jean-Pierre SOULIER

**Absents Représentés :**

PEZENAS : M. Ansiou REVALOR donne pouvoir à M. Alain VOGEL-SINGER

**Secrétaire de Séance :** M. Sébastien FREY

**Rapporteur :** Christine ANTOINE, vice-présidente déléguée à la Politique de la



Madame la vice-présidente expose que lors du vote du Budget Primitif 2006, validant la mise en œuvre de la nouvelle politique départementale du logement, l'assemblée départementale avait décidé de forfaitiser l'aide au fonctionnement des Aires d'accueil des Gens du Voyage construites par les collectivités, en la fixant à 750 € par place.

Or, dans le cadre du nouveau règlement adopté par l'assemblée départementale le 26 avril 2010 concernant cette même aide au fonctionnement des Aires d'accueil des Gens du Voyage, le Conseil Général de l'Hérault a décidé de l'application d'un nouveau barème d'aide dégressive sur deux ans à savoir :

- première année de gestion : aide forfaitaire de 500 € par place,
- deuxième année : aide forfaitaire de 250 € par place

Par conséquent en application de ce règlement, la participation du Département au fonctionnement de l'Aire d'accueil d'Agde pour l'année 2010 s'élèvera à 25 000 €, soit 500 € pour 50 emplacements (1ère année de subvention).

Madame le Rapporteur invite les membres du Conseil communautaire à autoriser monsieur le Président à solliciter une demande de subvention de fonctionnement pour l'exercice 2010 auprès du Conseil Général.

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Rapporteur,  
Après en avoir délibéré,*

**DECIDE A L'UNANIMITE**

- **DE SOLLICITER** une subvention auprès du Conseil Général pour un montant de 25 000 € correspondant à 50 emplacements sur l'Aire d'accueil d'Agde au titre de l'exercice 2010 dans le cadre de l'aide au fonctionnement des Aires d'accueil des Gens du Voyage accordées par le Département.

*Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits*

*Le Président,*

**Gilles D'ETTORE**



**SEANCE DU LUNDI 28 JUIN 2010**

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

**NOMBRE DE MEMBRES :**

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la  
délibération : 36

Date de convocation :  
lundi 21 juin 2010

Affichage effectué le :  
2 - JUL. 2010

Retrait affichage effectué le :

**OBJET :**

Subvention aux associations  
«Jeunesse et territoire» et «Léo  
Lagrange» au titre de la  
politique de la ville dans le  
cadre du CISPD

**N° 000173**

Question n°19 à l'OJ

Réf. : PHD/DL/cm

Transmis à la  
Sous Préfecture :

2 - JUL. 2010

Contrôle de légalité :

Retour du contrôle de  
légalité :

8 - JUL. 2010

**L'an deux mille dix  
et le lundi 28 juin à dix-huit heures**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **AGDE** au Moulin des Evêques - Avenue du 8 mai 1945, sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE, Président.

**Présents :**

**ADISSAN** : M. Philippe HUPPE \* **AGDE** : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mme Christine ANTOINE, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE \* **AUMES** : M. Jean-Marie AT \* **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Claude SERS \* **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER \* **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Jean ROQUES, Pierre MARHUENDA \* **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA \* **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD \* **PEZENAS** : MM. Alain VOGEL-SINGER, Patrice DREVET, Mme Marie IVORRA \* **PINET** : M. Gérard BARRAU \* **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ \* **PORTIRAGNES** : MM. Claude EXPOSITO, Gérard PEREZ, Jean-Louis BISQUERT \* **SAINT THIBERY** : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ \* **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mmes Josiane BUCHACA, Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

**Absents Excusés :**

**AGDE** : Mme Véronique SALGAS, M. NADAL Thierry, Mme Marion MAERTEN, M. André TOBENA \* **BESSAN** : MM. Robert RALUY, Stéphane PEPIN-BONET, Patrick FEDERICI \* **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ \* **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY \* **VIAS** : M. Guy MILLAT \* **PEZENAS** : Mmes Angéla RODRIGUES \* **ST PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre

**Absents Représentés :**

**PEZENAS** : M. Ansiau REVALOR donne pouvoir à M. Alain VOGEL-SINGER

**Secrétaire de Séance** : M. Sébastien FREY

**Rapporteur** : Christine ANTOINE, vice-présidente déléguée à la Politique de la

SOUS-PREFECTURE BEZIERES  
REÇU LE  
- 5 JUL. 2010  
Bureau des Politiques  
Publiques

Madame la vice-présidente rappelle que dans le cadre de ses compétences en matière de Politique de la Ville et plus particulièrement des actions de prévention de la délinquance menées au titre du Contrat Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, la Communauté d'agglomération participe à l'aide au fonctionnement d'associations oeuvrant sur le territoire communautaire venant ainsi compléter les financements accordés par les autres partenaires institutionnels (Etat, Conseil Général...) et les financements propres des associations

Madame le Rapporteur expose que dans le cadre des actions de prévention de la jeunesse, la Communauté d'agglomération apporte une aide au fonctionnement de l'action menée par l'association Léo Lagrange «Vacances Educatives» qui propose pendant les vacances scolaires d'été (action qui prolonge celle déjà subventionnée précédemment pour la période des Vacances de Pâques) plusieurs sessions d'accompagnement éducatif pour une trentaine de jeunes de différentes communes de la CAHM. Pour boucler le cycle d'intervention, l'association organise une semaine de « Vacances Educatives » du 23 au 27 août (révision en français, mathématiques et langues le matin, activités sportives et culturelles l'après-midi). Pour la réalisation de cette action, l'association Léo Lagrange sollicite une subvention de 6 000 € auprès de la Communauté d'Agglomération.

Par ailleurs, l'Association Jeunesse et Territoire (AJT), nouvellement créée sur le territoire intercommunal a la capacité de pouvoir agir auprès de plus d'une centaine de jeunes des différentes villes de la CAHM avec pour principaux objectifs :

- d'initier et de coordonner des actions d'animation et de prévention avec une finalité éducative pour les jeunes (8/25 ans), en lien avec les structures associatives, les services jeunesse, la Mission Locale de l'Insertion et autres services des collectivités territoriales afin de favoriser la mobilité et la participation des jeunes ainsi que les échanges entre jeunes.

- d'être une structure de réflexions, d'analyses, de propositions, de formations et d'évaluations, pour la valorisation de l'image des jeunes dans sa diversité, avec le concours des professionnels, des élus, des parents...

Afin de la soutenir dans cette initiative pilote, l'association Jeunesse et Territoire sollicite une subvention auprès de la Communauté d'agglomération. en complément des subventions qu'elle pourrait obtenir.

Afin de soutenir ces associations, madame la vice-présidence invite les membres du Conseil communautaire à se prononcer sur l'attribution d'une subvention de 6 000 € auprès de l'association Léo Lagrange et l'attribution d'une subvention de 2 000 € à l'association Jeunesse et Territoire.

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Rapporteur,  
Après en avoir délibéré,*

### DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** la répartition de subventions complémentaires, au titre de la politique de la ville, à l'association Léo Lagrange pour un montant de 6 000 € et à l'association Jeunesse et Territoire pour un montant de 2 000 € ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget principal de la CAHM.

*Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits*

*Le Président,*

**Gilles D'ETTORE**





Communauté d'Agglomération

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "HERAULT MEDITERRANEE"

SEANCE DU LUNDI 28 JUIN 2010

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

**L'an deux mille dix  
et le lundi 28 juin à dix-huit heures**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à AGDE au Moulin des Evêques - venue du 8 mai 1945, sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE, Président.

**NOMBRE DE MEMBRES :**

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la  
délibération : 36

**Date de convocation :**  
lundi 21 juin 2010

**Affichage effectué le :**

**Retrait affichage effectué le :**

**OBJET :**

Marché N°2010-21 -  
Aménagement d'un local  
Métiers d'art rue Conti (Espace  
de formation pour le grand  
public et les scolaires) :  
attribution des marchés

**N° 000174**

**Question n°20 à l'OJ**

Réf. : PHD/SG

**Transmis à la  
Sous Préfecture :**

**Contrôle de légalité :**

**Retour du contrôle de  
légalité :**

8 - JUL. 2010

**Présents :**

ADISSAN : M. Philippe HUPPE \* AGDE : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mme Christine ANTOINE, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE \* AUMES : M. Jean-Marie AT \* CASTELNAU DE GUERS : M. Jean-Claude SERS \* CAUX : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER \* FLORENSAC : MM. Vincent GAUDY, Jean ROQUES, Pierre MARHUENDA \* MONTAGNAC : MM. Roger FAGES, Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA \* NEZIGNAN L'EVEQUE : M. Edgar SICARD \* PEZENAS : MM. Alain VOGEL-SINGER, Patrice DREVET, Mme Marie IVORRA \* PINET : M. Gérard BARRAU \* POMEROLS : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ \* PORTIRAGNES : MM. Claude EXPOSITO, Gérard PEREZ, Jean-Louis BISQUERT \* SAINT THIBERY : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ \* VIAS : M. Richard MONEDERO, Mmes Josiane BUCHACA, Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

**Absents Excusés :**

AGDE : Mme Véronique SALGAS, M. NADAL Thierry, Mme Marion MAERTEN, M. André TOBENA \* BESSAN : MM. Robert RALUY, Stéphane PEPIN-BONET, Patrick FEDERICI \* CAZOULS D'HERAULT : M. Henry SANCHEZ \* LEZIGNAN LA CEBE : M. Jean-Noël LANDRY \* NIZAS : M. Guy MILLAT \* PEZENAS : Mmes Angéla RODRIGUES \* ST PONS DE MAUCHOUSSA : M. Jean-Pierre SOULIER

**Absents Représentés :**

PEZENAS : M. Ansiou REVALOR donne pouvoir à M. Alain VOGEL-SINGER

**Secrétaire de Séance :** M. Sébastien FREY

**Rapporteur :** Robert GAIRAUD, vice-président délégué à la compétence publique et à la logistique technique



Monsieur vice-président rappelle que dans la cadre de ses compétences en matière d'aménagement des Métiers d'art, la Communauté d'Agglomération souhaite aménager un local, situé rue Conti à Pézenas afin d'y réaliser un espace de formation pour le grand public et les scolaires.

Monsieur le Rapporteur expose que le montant estimatif des travaux ayant été évalué à la somme de 113 800 € hors taxe, une consultation sous forme de procédure adaptée a été lancée et qu'à l'issue de celle-ci, la commission d'appel d'offres, réunie en date du 8 juin 2010 a attribué les marchés de la façon suivante :

- Lot 1 «Gros œuvre-cloisons-faux plafond-revêtements de sols» : entreprise Sarl 2 R Process pour un montant de 60 524.96 € HT
- Lot 2 «Menuiserie intérieure-extérieure bois-Serrurerie» à l'entreprise DESPEYSSE MENUISERIE pour un montant de 28 363.70 € HT
- Lot 3 «Plomberie-VMC» à l'entreprise HENRY pour un montant de 4 890.00 € HT
- Lot 4 «courant fort-faible» à l'entreprise HENRY pour un montant de 13 910.00 € HT
- Lot 5 «peinture» à l'entreprise AGDE PEINTURE pour un montant de 5 370.85 € HT

Ainsi, il est proposé aux membres du Conseil communautaire d'autoriser monsieur le Président à signer les marchés conformément aux choix des membres de la commission d'appel d'offres

Il précise que le montant global du marché s'élève à la somme de 113 058.91 € HT.

Monsieur le Rapporteur invite les membres l'Assemblée délibérante à se prononcer.

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer les marchés suivants :
  - Lot 1 « Gros œuvre-cloisons – faux plafonds-revêtements de sols » avec l'entreprise « Sarl 2 R Process » pour un montant de 60 524.96 € HT
  - Lot 2 « Menuiserie intérieure – extérieure-bois – Serrurerie » avec l'entreprise « DESPEYSSE MENUISERIE » pour un montant de 28 363.70 €
  - Lot 3 « Plomberie – VMC » avec l'entreprise « HENRY » pour un montant de 4 890.00 € HT
  - Lot 4 « courant fort – faible » avec l'entreprise HENRY pour un montant de 13 910.00 € HT
  - Lot 5 « peinture » avec l'entreprise AGDE PEINTURE pour un montant de 5 370.85 € HT
  
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;
  
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget de la CAHM.

*Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits*

  
*Le Président,*  
**Gilles D'ETTORE**



Communauté d'Agglomération

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "HERAULT MEDITERRANEE"

SEANCE DU LUNDI 28 JUIN 2010

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

**L'an deux mille dix  
et le lundi 28 juin à dix-huit heures**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **AGDE** au Moulin des Evêques - Avenue du 8 mai 1945, sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE, Président.

**NOMBRE DE MEMBRES :**

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la  
délibération : 36

**Date de convocation :**  
lundi 21 juin 2010

**Affichage effectué le :**

2 - JUL. 2010  
**Retrait affichage effectué le :**

**OBJET :**

Aménagement des hangars au Centre technique «Les Champs blancs» à Agde : attribution du marché de maîtrise d'oeuvre

**N° 000175**

**Question n°21 à L'OJ**

Réf. : PHD/SG

**Transmis à la  
Sous Préfecture :**

2 - JUL. 2010

**Contrôle de légalité :**

**Retour du contrôle de  
légalité :**

8 - JUL. 2010

**Présents :**

**ADISSAN** : M. Philippe HUPPE \* **AGDE** : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mme Christine ANTOINE, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE \* **AUMES** : M. Jean-Marie AT \* **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Claude SERS \* **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER \* **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Jean ROQUES, Pierre MARHUENDA \* **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA \* **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD \* **PEZENAS** : MM. Alain VOGEL-SINGER, Patrice DREVET, Mme Marie IVORRA \* **PINET** : M. Gérard BARRAU \* **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ \* **PORTIRAGNES** : MM. Claude EXPOSITO, Gérard PEREZ, Jean-Louis BISQUERT \* **SAINT THIBERY** : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ \* **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mmes Josiane BUCHACA, Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

**Absents Excusés :**

**AGDE** : Mme Véronique SALGAS, M. NADAL Thierry, Mme Marion MAERTEN, M. André TOBENA \* **BESSAN** : MM. Robert RALUY, Stéphane PEPIN-BONET, Patrick FEDERICI \* **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ \* **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël ANDRY \* **NIZAS** : M. Guy MILLAT \* **PEZENAS** : Mmes Angéla RODRIGUES \* **ST PONS DE MAUCHIENS** : M. Marc PIERRE SOULIER

**Absents Représentés :**

**PEZENAS** : M. Anisau REVALOR donne pouvoir à M. Alain VOGEL-SINGER

**Secrétaire de Séance** : M. Sébastien FREY

**Rapporteur** : Robert GAIRAUD, vice-président délégué à la commande publique et logistique technique

SOUS-PREFECTURE BEZIERS  
REÇU LE  
- 5 JUL. 2010  
Bureau des Politiques Publiques

Monsieur le vice-président rappelle que la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a engagé un programme de requalification et d'extension de ses bâtiments techniques sur l'ensemble de son territoire et que dans ce cadre une consultation de maîtrise d'oeuvre a été lancée pour la construction de hangars à AGDE, destinés à abriter des véhicules et du matériel technique.

Monsieur le Rapporteur rappelle, également, que le dossier de consultation comprenait essentiellement l'étude «PROJET» d'un premier bâtiment, le second n'étant traité que dans le cadre de la mission globale Avant-Projet et que la construction de ce second bâtiment serait engagée dans le cadre d'une tranche conditionnelle.

Il expose qu'une consultation sous forme de procédure adaptée a été lancée en date du 29 avril 2010 et qu'à l'issue de celle-ci, la commission d'appel d'offres, réunie en date du 8 juin 2010 a décidé d'attribuer le marché au groupement HUBERT/BEL MOUREY pour les montants suivants :

- tranche ferme : 40 300 € HT ;
- tranche conditionnelle : 27 300 € HT

Ainsi, il est proposé d'autoriser monsieur le président à signer le marché avec monsieur HUBERT, mandataire du groupement.

Il précise que les deux bâtiments abriteront les matériels et véhicules du service propreté voirie et du service espaces verts (soit environ 65 véhicules), que la surface approximative envisagée pour ces 2 bâtiments est de 2 X 900 m<sup>2</sup> et que dans le cadre du développement durable la toiture devra être conçue avec des panneaux photovoltaïques intégrés pour permettre le conventionnement avec ERDF.

Monsieur le Rapporteur invite les membres du Conseil communautaire à se prononcer.

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Oui l'exposé de son rapporteur  
Après en avoir délibéré*

### DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE PASSER** avec monsieur HUBERT , mandataire du groupement HUBERT/ BEL/ MOUREY le marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de hangars au centre technique «Les champs blancs» à Agde pour un montant de 40 300 € HT pour la tranche ferme et 27 300 € pour la tranche conditionnelle ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer le marché ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire :
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget de la CAHM.

*Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits*

*Le Président,*  
**Gilles D'ETTORE**





Communauté d'Agglomération

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "HERAULT MEDITERRANEE"

SEANCE DU LUNDI 28 JUIN 2010

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

L'an deux mille dix  
et le lundi 28 juin à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à AGDE au Moulin des Evêques - Avenue du 8 mai 1945, sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE, Président.

**NOMBRE DE MEMBRES :**

Afférents au Conseil : 47  
En exercice : 47  
Qui ont pris part à la  
délibération : 36

Date de convocation :  
lundi 21 juin 2010

Affichage effectué le :

2 - JUL. 2010

Retrait affichage effectué le :

**OBJET :**

Renouvellement de la mise à disposition d'un agent de la commune de Nézigian l'Evêque à la CAHM à 50 % (à compter du 1er/06/2010 jusqu'au 31/05/2013)

**N° 000176**

Question n°22 à l'OJ

Réf. : PHD/TS/cm

Transmis à la  
Sous Préfecture :

2 - JUL. 2010

Contrôle de légalité :

Retour du contrôle de  
légalité :  
- 8 JUL. 2010

**Présents :**

ADISSAN : M. Philippe HUPPE \* AGDE : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mme Christine ANTOINE, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE \* AUMES : M. Jean-Marie AT \* CASTELNAU DE GUERS : M. Jean-Claude SERS \* CAUX : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER \* FLORENSAC : MM. Vincent GAUDY, Jean ROQUES, Pierre MARHUENDA \* MONTAGNAC : MM. Roger FAGES, Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA \* NEZIGNAN L'EVEQUE : M. Edgar SICARD \* PEZENAS : MM. Alain VOGEL-SINGER, Patrice DREVET, Mme Marie IVORRA \* PINET : M. Gérard BARRAU \* POMEROLS : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ \* PORTIRAGNES : MM. Claude EXPOSITO, Gérard PEREZ, Jean-Louis BISQUERT \* SAINT THIBERY : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ \* VIAS : M. Richard MONEDERO, Mmes Josiane BUCHACA, Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

**Absents Excusés :**

AGDE : Mme Véronique SALGAS, M. NADAL Thierry, Mme Marion MAERTEN, M. André TOBENA \* BESSAN : MM. Robert RALUY, Stéphane PEPIN-BONET, Patrick FEDERICI \* CAZOULS D'HERAULT : M. Henry SANCHEZ \* LEZIGNAN LA CEBE : M. Jean-Noël ANDRY \* NIZAS : M. Guy MILLAT \* PEZENAS : Mmes Angéla RODRIGUES \* ST PONS DE MAUCHERES : M. Jean Pierre SOULIER

**Absents Représentés :**

PEZENAS : M. Ansiou REVALOR donne pouvoir à M. Alain VOGEL-SINGER

**Secrétaire de Séance :** M. Sébastien FREY

**Rapporteur :** Edgar SICARD, vice-président délégué aux ressources humaines, sociales et protocoles

SOUS-PREFECTURE BEZIERS  
REÇU LE  
- 5 JUL. 2010  
Bureau des Politiques Publiques

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre des transferts de moyens des communes vers la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, un agent de la commune de Nézigian l'Evêque est mis à disposition de la Communauté d'agglomération à hauteur de 50 % de son temps de travail.

Il expose que cette mise à disposition arrive à échéance le 1er juillet 2010, la commune de Nézigian l'Evêque a délibéré dans sa séance du 17 février 2010 pour renouveler cette mise à disposition. Afin de permettre la continuité du service public pour les missions relevant du service « propreté », il est donc proposé d'accepter le renouvellement pour une période de 3 ans de la mise à disposition d'un agent de la commune de Nézigian l'Evêque à la CAHM à hauteur de 50 % d'un temps complet depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2010 jusqu'au 30 juin 2013 en contrepartie d'un remboursement du coût du salaire de l'agent concerné et selon les modalités prévues dans la convention annexée à la présente délibération.

Il invite les membres du Conseil communautaire à se prononcer sur le renouvellement de cette mise à disposition.

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Rapporteur,  
Après en avoir délibéré,*

**DECIDE A L'UNANIMITE**

- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition d'un agent à 50 % d'un temps complet ;
  
- **D'INSCRIRE** au Budget les crédits nécessaires à la prise en charge du remboursement de ces salaires.

*Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits*



*Le Président,*

**Gilles D'ETTORE**



Communauté d'Agglomération

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "HERAULT MEDITERRANEE"

SEANCE DU LUNDI 28 JUIN 2010

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

L'an deux mille dix  
et le lundi 28 juin à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à AGDE au Moulin des Evêques - Avenue du 8 mai 1945, sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE, Président.

**NOMBRE DE MEMBRES :**

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la  
délibération : 36

**Date de convocation :**  
lundi 21 juin 2010

**Affichage effectué le :**  
2 - JUIL. 2010

**Retrait affichage effectué le :**

**OBJET :**

Sinistre sur lieu de travail :  
prise en charge du  
remboursement des lunettes de  
vue à un agent

**N° 000177**

**Question n°23 à l'OJ**

Réf. : PHD/TS/cm

**Transmis à la  
Sous Préfecture :**

2 - JUIL. 2010

**Contrôle de légalité :**

**Retour du contrôle de  
légalité :**

- 8 JUIL. 2010

**Présents :**

**ADISSAN :** M. Philippe HUPPE \* **AGDE :** MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mme Christine ANTOINE, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE \* **AUMES :** M. Jean-Marie AT \* **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Claude SERS \* **CAUX :** MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER \* **FLORENSAC :** MM. Vincent GAUDY, Jean ROQUES, Pierre MARHUENDA \* **MONTAGNAC :** MM. Roger FAGES, Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA \* **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD \* **PEZENAS :** MM. Alain VOGEL-SINGER, Patrice DREVET, Mme Marie IVORRA \* **PINET :** M. Gérard BARRAU \* **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ \* **PORTIRAGNES :** MM. Claude EXPOSITO, Gérard PEREZ, Jean-Louis BISQUERT \* **SAINT THIBERY :** MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ \* **VIAS :** M. Richard MONEDERO, Mmes Josiane BUCHACA, Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

**Absents Excusés :**

**AGDE :** Mme Véronique SALGAS, M. NADAL Thierry, Mme Marion MAERTEN, M. André TOBENA \* **BESSAN :** MM. Robert RALUY, Stéphane PEPIN-BONET, Patrick FEDERICI \* **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ \* **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Jean-Noël LANDRY \* **NIZAS :** M. Guy MILLAT \* **PEZENAS :** Mmes Angéla RODRIGUES \* **ST PONS DE MAUCHIES :** Jean Pierre SOULIER

**Absents Représentés :**

**PEZENAS :** M. Ansiou REVALOR donne pouvoir à M. Alain VOGEL-SINGER

**Secrétaire de Séance :** M. Sébastien FREY

**Rapporteur :** Edgar SICARD, vice-président délégué aux ressources humaines, relations sociales et protocole

SOUS-PREFECTURE BEZIERS  
REÇU LE  
- 5 JUIL. 2010  
Bureau des Relations sociales et  
Publiques

Monsieur le vice-président expose que monsieur Olivier MARTINEZ, agent du service des "espaces verts" de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a été victime d'un accident du travail le 13 avril 2010. La conséquence de cet accident est le port de lunettes de vue par l'intéressé. Le devis présenté par l'agent correspond à un montant de 272 € alors que le montant pris en charge par la Communauté d'agglomération sur la base des remboursements de la Sécurité Sociale est de 8,79 €.

Afin de ne pas laisser cette charge importante à l'agent victime dans le cadre de l'exercice de ses missions, monsieur le Rapporteur propose aux membres du Conseil communautaire de rembourser la différence soit 263,21 €.

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Rapporteur,  
Après en avoir délibéré,*

### DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'AUTORISER** monsieur le Président à prendre en charge le remboursement du solde du montant des lunettes de vue de monsieur MARTINEZ Olivier qui s'élève à 263,21 €, somme qui sera versée à l'intéressé ;
  
- **D'INSCRIRE** au Budget les crédits nécessaires à la prise en charge de ce remboursement.

*Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits*



*Le Président,*

*Gilles D'ETTORE*



Communauté d'Agglomération

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "HERAULT MEDITERRANEE"

SEANCE DU LUNDI 28 JUIN 2010

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

**NOMBRE DE MEMBRES :**

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la  
délibération : 36

**Date de convocation :**  
lundi 21 juin 2010

**Affichage effectué le :**  
2 - JUL. 2010

Retrait affichage effectué le :

**OBJET :**

Modification de la grille  
tarifaire du PAEHM «LE  
PUECH» à Portiragnes

**N° 000178**  
Question n°24 à l'OJ

Réf. : AM/LR/cm

**Transmis à la  
Sous Préfecture :**

2 - JUL. 2010

**Contrôle de légalité :**

**Retour du contrôle de  
légalité :**

8 - JUL. 2010

**L'an deux mille dix  
et le lundi 28 juin à dix-huit heures**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à  
**AGDE - Moulin des Evêques - Avenue du 8 mai 1945,**  
sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE, Président.

**Présents :**

**ADISSAN :** M. Philippe HUPPE \* **AGDE :** MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mme Christine ANTOINE, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE \* **AUMES :** M. Jean-Marie AT \* **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Claude SERS \* **CAUX :** MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER \* **FLORENSAC :** MM. Vincent GAUDY, Jean ROQUES, Pierre MARHUENDA \* **MONTAGNAC :** MM. Roger FAGES, Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA \* **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD \* **PEZENAS :** MM. Alain VOGEL-SINGER, Patrice DREVET, Mme Marie IVORRA \* **PINET :** M. Gérard BARRAU \* **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ \* **PORTIRAGNES :** MM. Claude EXPOSITO, Gérard PEREZ, Jean-Louis BISQUERT \* **SAINT THIBERY :** MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ \* **VIAS :** M. Richard MONEDERO, Mmes Josiane BUCHACA, Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

**Absents Excusés :**

**AGDE :** Mme Véronique SALGAS, M. NADAL Thierry, Mme Marion MAERTEN, M. André TOBENA \* **BESSAN :** MM. Robert RALUY, Stéphane PEPIN-BONET, Patrick FEDERICI \* **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ \* **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Jean-Noël LANDRY \* **NIZAS :** M. Guy MILLAT \* **PEZENAS :** Mmes Angéla RODRIGUES \* **ST PONS DE MAUCHIENS :** M. Jean-Pierre SOULIER

**Absents Représentés :**

**PEZENAS :** M. Ansiou REVALOR donne pouvoir à M. Alain VOGEL-SINGER

**Secrétaire de Séance :** M. Sébastien FREY

**Rapporteur :** Gérard MILLAT, vice-président délégué au développement économique et des affaires  
Publiques



Monsieur le vice-président rappelle que :

- dans le cadre de ses compétences en matière de développement économique, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a en charge, la commercialisation des Parcs d'Activités Economiques Hérault Méditerranée (PAEHM) dont elle assure la réalisation.
- concernant le PAEHM « Le Puech » à Portiragnes, le Conseil communautaire avait délibéré les conditions de vente des différentes zones privatives dudit Parc d'activités après une étude du parcellaire et l'établissement d'un bilan prévisionnel.

Il indique qu'après l'extension du périmètre, le parcellaire a été modifié entraînant un coût supplémentaire du montant des travaux. De plus, l'équipement en fibre optique de ce Parc d'Activités et le financement des études à l'éco-construction (installation de panneaux photovoltaïques et bâtiments B.B.C. etc...) en partenariat avec l'ADEME et la Région Languedoc-Roussillon sont des éléments innovants et qualitatifs qui ont une incidence sur le montant global des travaux d'aménagement.

Afin d'assurer l'équilibre budgétaire du projet, il est proposé de nouvelles conditions de commercialisation.

Le Parc d'Activités Economiques « Le Puech » a été divisé en trois grilles tarifaires qui sont établies sur des périmètres ayant des vocations thématiques et des situations géographiques différentes et devant être commercialisés dans des conditions qui tiendront compte de la valeur commerciale de chacun.

Ainsi, monsieur le Rapporteur propose au membres du Conseil communautaire de valider la grille tarifaire ci-dessous :

- Zone A : 55 € H.T./m<sup>2</sup> soit 65,78 € T.T.C./m<sup>2</sup>
- Zone B : 50 € H.T./m<sup>2</sup> soit 59,60 € T.T.C./m<sup>2</sup>
- Zone C : 45 € H.T./m<sup>2</sup> soit 53,82 € T.T.C./m<sup>2</sup>

Par ailleurs, pour ce qui concerne le lot n°4 devant recevoir une enseigne commerciale et son parking, sa situation stratégique et ses caractéristiques d'aménagement permettant une commercialisation à un prix supérieur, il est proposé de valider le prix de vente du lot n° 4 à un montant de 70 € H.T./m<sup>2</sup> soit 83,72 € T.T.C./m<sup>2</sup>.

Les futurs acquéreurs s'acquitteront en outre des frais de géomètre pour un montant de : 305 € H.T. soit 364,78 € T.T.C. par lot.

Monsieur le vice-président invite les membres du Conseil communautaire à se prononcer sur l'approbation de la nouvelle grille tarifaire du PAEHM « Le Puech » à Portiragnes.

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Oui l'exposé de son Rapporteur,  
Après en avoir délibéré,*

### DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** la grille tarifaire du Parc d'Activités Economiques Hérault Méditerranée « Le Puech » à Portiragnes telle qu'exposée ci-dessus.

*Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits*

*Le Président,*  
  
**Gilles D'ETTORE**



Communauté d'Agglomération

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "HERAULT MEDITERRANEE"

SEANCE DU LUNDI 28 JUIN 2010

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

L'an deux mille dix  
et le lundi 28 juin à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à AGDE -Moulin des Evêques - Avenue du 8 mai 1945, sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE, Président.

**NOMBRE DE MEMBRES :**

Afférents au Conseil : 47  
En exercice : 47  
Qui ont pris part à la  
délibération : 36

**Date de convocation :**  
lundi 21 juin 2010

**Affichage effectué le :**  
2 - JUL. 2010

**Retrait affichage effectué le :**

**OBJET :**

Huitième «prix de la TPE 2010»  
(TRE PETITE ENTREPRISE) :  
participation financière de la  
CAHM d'un montant de 1 500 €

**N° 000179**

**Question n°25 à l'OJ**

Réf. : AM/cm

**Transmis à la  
Sous Préfecture :**

2 - JUL. 2010

**Contrôle de légalité :**

**Retour du contrôle de  
légalité :**

**Présents :**

ADISSAN : M. Philippe HUPPE \* AGDE : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mme Christine ANTOINE, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE \* AUMES : M. Jean-Marie AT \* CASTELNAU DE GUERS : M. Jean-Claude SERS \* CAUX : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER \* FLORENSAC : MM. Vincent GAUDY, Jean ROQUES, Pierre MARHUENDA \* MONTAGNAC : MM. Roger FAGES, Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA \* NEZIGNAN L'EVEQUE : M. Edgar SICARD \* PEZENAS : MM. Alain VOGEL-SINGER, Patrice DREVET, Mme Marie IVORRA \* PINET : M. Gérard BARRAU \* POMEROLS : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ \* PORTIRAGNES : MM. Claude EXPOSITO, Gérard PEREZ, Jean-Louis BISQUERT \* SAINT THIBERY : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ \* VIAS : M. Richard MONEDERO, Mmes Josiane BUCHACA, Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

**Absents Excusés :**

AGDE : Mme Véronique SALGAS, M. NADAL Thierry, Mme Marion MAERTEN, M. André TOBENA \* BESSAN : MM. Robert RALUY, Stéphane PEPIN-BONET, Patrick FEDERICI \* CAZOULS D'HERAULT : M. Henry SANCHEZ \* LEZIGNAN LA CEBE : M. Jean-Noël LANDRY \* NIZAS : M. Guy MILLAT \* PEZENAS : Mmes Angéla RODRIGUES \* ST PONS DE MAUCHIENS : M. Jean-Pierre SOULIER

**Absents Représentés :**

PEZENAS : M. Ansiou REVALOR donne pouvoir à M. Alain VOGEL-SINGER

**Secrétaire de Séance :** M. Sébastien FREY

**Rapporteur :** Guy MILLAT, vice-président délégué au développement économique

Monsieur le vice-président expose que la « Très Petite Entreprise », représente 96% du tissu économique de la région Languedoc-Roussillon et joue un rôle moteur dans la mesure où les 35% des salariés de la région y travaillent. Depuis 2003, le "Prix de la TPE" est organisé grâce au soutien financier et logistique d'acteurs majeurs de la vie régionale, publics et privés et notamment sous l'égide des Chambres de Commerces et d'Industries.

Il précise que cette manifestation a su trouver sa place dans la valorisation des petites entreprises avec près de 500 dossiers reçus, plus de 60 entreprises nominées pour participer à la finale et près de 30 chefs d'entreprises récompensés en finale. Ce concours économique, qui s'adresse aux très petites entreprises (entre 0 et 9 salariés) de l'Hérault, a pour objectif de valoriser les chefs d'entreprises, l'originalité et/ou l'exemplarité de leur parcours ou de leur service et que, quel que soit le secteur d'activité : industrie, service, commerce, agro-alimentaire, artisanat...

Il indique que quatre Trophées sont décernés en fin d'année :

- Trophée "Faire" : 1 000 euros
- Trophée "Être" : 1 000 euros
- Trophée "Piloter" : 1 000 euros
- Trophée TPE : 2 000 euros (désigne la TPE de l'année) avec un plan média associé.

SOUS-PREFECTURE BEZIERS  
REÇU LE

5 JUL. 2010

Bureau des Politiques  
Publiques

Par conséquent, pour apporter un rôle de soutien auprès des très petites entreprises très fortement représentées dans l'Ouest de l'Hérault, monsieur le vice-président invite les membres du Conseil communautaire à se prononcer d'une part, sur la participation financière de la Communauté d'agglomération auprès de la CCI de Béziers Saint-Pons au 8ème « Prix de la TPE 2010 » qui s'élève à la somme de 1 500 euros sur l'exercice 2010 et d'autre part, sur la participation du service économique à l'organisation de cet événement.

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Rapporteur,  
Après en avoir délibéré,*

### DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'ALLOUER** une subvention de 1 500 euros à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Béziers Saint-Pons dans le cadre du 8<sup>ème</sup> « Prix de la TPE 2010 » décerné en fin d'exercice ;
- **DE CHARGER** monsieur le Président de procéder à son mandatement sur le Budget principal de la CAHM au Chapitre 65.

*Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits*

*Le Président,*  
**Gilles D'ETTORE**





Communauté d'Agglomération

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "HERAULT MEDITERRANEE"

SEANCE DU LUNDI 28 JUIN 2010

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

L'an deux mille dix  
et le lundi 28 juin à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à AGDE au Moulin des Evêques - Avenue du 8 mai 1945, sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE, Président.

**NOMBRE DE MEMBRES :**

Afférents au Conseil : 47  
En exercice : 47  
Qui ont pris part à la  
délibération : 36

Date de convocation :  
lundi 21 juin 2010

Affichage effectué le :  
2 - JUL. 2010

Retrait affichage effectué le :

**OBJET :**

Organisation des «Estivales» à Pézenas - Association «Route des Vignerons et des Pêcheurs» - Avenant à la convention d'objectif 2010 : attribution d'une subvention complémentaire

**N° 000180**

Question n°26 à l'OJ

Réf. : AM/LR/SG

Transmis à la  
**Sous Préfecture :**

2 - JUL. 2010

**Contrôle de légalité :**

**Retour du contrôle de  
légalité :**

8 - JUL. 2010

**Présents :**

ADISSAN : M. Philippe HUPPE \* AGDE : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mme Christine ANTOINE, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE \* AUMES : M. Jean-Marie AT \* CASTELNAU DE GUERS : M. Jean-Claude SERS \* CAUX : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER \* FLORENSAC : MM. Vincent GAUDY, Jean ROQUES, Pierre MARHUENDA \* MONTAGNAC : MM. Roger FAGES, Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA \* NEZIGNAN L'EVEQUE : M. Edgar SICARD \* PEZENAS : MM. Alain VOGEL-SINGER, Patrice DREVET, Mme Marie IVORRA \* PINET : M. Gérard BARRAU \* POMEROLS : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ \* PORTIRAGNES : MM. Claude EXPOSITO, Gérard PEREZ, Jean-Louis BISQUERT \* SAINT THIBERY : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ \* VIAS : M. Richard MONEDERO, Mmes Josiane BUCHACA, Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

**Absents Excusés :**

AGDE : Mme Véronique SALGAS, M. NADAL Thierry, Mme Marion MAERTEN, M. André TOBENA \* BESSAN : MM. Robert RALUY, Stéphane PEPIN-BONET, Patrick FEDERICI \* CAZOULS D'HERAULT : M. Henry SANCHEZ \* LEZIGNAN LA CEBE : M. Jean-Noël LAURENT \* MILLAT : M. Guy MILLAT \* PEZENAS : Mmes Angéla RODRIGUES \* ST PONS DE MAUCHIENS : M. Jean-Pierre SOLLIER

**Absents Représentés :**

PEZENAS : M. Ansiou REVALOR donne pouvoir à M. Alain VOGEL-SINGER

**Secrétaire de Séance :** M. Sébastien FREY

**Rapporteur :** Alain VOGEL-SINGER, 1<sup>er</sup> vice-président délégué à l'aménagement du territoire et au développement durable

SOUS-PRÉFECTURE DE BÉZIER  
REÇU LE  
5 JUL. 2010  
Bureau des Politiques  
Publiques

Monsieur le 1<sup>er</sup> vice-président délégué rappelle que par délibération en date 29 mars 2010, le Conseil communautaire a attribué à l'association de la Route des Vignerons et des pêcheurs une subvention d'un montant de 67 000 € dans le cadre de la convention d'objectif 2010 afin de soutenir l'association dans les différentes manifestations organisées autour de l'oénotourisme.

Monsieur le 1<sup>er</sup> vice-président expose que la Ville de Pézenas a lancé en 2009 une nouvelle opération de promotion des vins du territoire de l'Agglomération Hérault Méditerranée, « les Estivales de Pézenas », en déclinant le concept des Estivales de Montpellier et qu'au regard du succès de cette première Édition et de la politique de développement de l'oénotourisme, la Communauté d'Agglomération souhaite que les Estivales deviennent une des vitrines de l'Agglomération pour mettre en valeur les vins de la Route des Vignerons et des Pêcheurs et de l'AOC Languedoc Pézenas.

Monsieur le Rapporteur expose que dans cette optique de valorisation commune des vins du territoire, le syndicat AOC Languedoc Pézenas s'est rapproché cette année de l'association « la Route des Vignerons et des Pêcheurs » ce qui devrait entraîner de nouvelles adhésions à l'association et qu'afin d'assurer une cohérence dans la promotion des manifestations oénotouristiques portées cette année par l'association « la Route des Vignerons et des Pêcheurs » telles que Vinocap sur les quais du Cap d'Agde, l'association « la Route des Vignerons et des Pêcheurs » sollicite une subvention auprès de la CAHM, pour financer les opérations de communication et les animations liées à cet événement.

Ainsi, il propose aux membres du Conseil communautaire d'attribuer à l'association de la Route des Vignerons et des pêcheurs une subvention complémentaire d'un montant de 16 721 € et de passer avec cette dernière un avenant à la convention d'objectif 2010 afin d'y intégrer le financement de cette nouvelle manifestation.

Il précise que les estivales se dérouleront en même temps que la Nocturne des Artisans Créateurs chaque vendredi soir de l'été, durant les mois de juillet et août et regrouperont plus d'une vingtaine de producteurs. Pour cette deuxième Edition 2010, chaque visiteur pourra goûter deux grands vins en achetant un verre de dégustation à 3 € sérigraphié « Les Estivales ». Tout au long de ces soirées, des musiciens animeront les allées du Cours Jean Jaurès à Pézenas.

Il indique également que la commune de Pézenas prendra en charge le personnel nécessaire à la mise en œuvre de la manifestation, mettra à disposition le matériel, assurera le montage et le démontage des stands ainsi que certaines opérations du plan de communication.

Monsieur le Rapporteur invite l'Assemblée délibérante à se prononcer.

## **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

*Où l'exposé de son Rapporteur,  
Après en avoir délibéré,*

### **DECIDE A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**POUR : 35 + 1 procuration (M. Ansiau REVALOR)  
ABSTENTION : 1 (M. Vincent GAUDY)**

- **D'ALLOUER** à l'association de la Route des Vignerons et des pêcheurs une subvention complémentaire d'un montant de 16 721 € afin de participer à l'organisation des « estivales » à Pézenas ;
- **DE PASSER** un avenant à la convention d'objectif 2010 afin d'y intégrer la participation à la manifestation « les Estivales » ;
- **D'AUTORISER** monsieur le président à signer ledit avenant ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget de la CAHM.

*Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits*



*Le Président,*

**Gilles D'ETTORE**



Communauté d'Agglomération

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "HERAULT MEDITERRANEE"

SEANCE DU LUNDI 28 JUNI 2010

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

L'an deux mille dix  
et le lundi 28 juin à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à AGDE au Moulin des Evêques - Avenue du 8 mai 1945, sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE, Président.

**NOMBRE DE MEMBRES :**

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la  
délibération : 36

Date de convocation :  
lundi 21 juin 2010

Affichage effectué le :

2 - JUL. 2010

Retrait affichage effectué le :

**OBJET :**

Réhabilitation de l'abbatiale de Saint Thibéry : restauration des boiseries de l'Eglise (Stalles) et demande de subvention auprès de l'Etat (DRAC Languedoc-Roussillon)

**N° 000181**

Question n°27 à l'OJ

Réf. : DM/SG

Transmis à la  
**Sous Préfecture :**

2 - JUL. 2010

**Contrôle de légalité :**

**Retour du contrôle de  
légalité :**

**Présents :**

ADISSAN : M. Philippe HUPPE \* AGDE : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mme Christine ANTOINE, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE \* AUMES : M. Jean-Marie AT \* CASTELNAU DE GUERS : M. Jean-Claude SERS \* CAUX : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER \* FLORENSAC : MM. Vincent GAUDY, Jean ROQUES, Pierre MARHUENDA \* MONTAGNAC : MM. Roger FAGES, Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA \* NEZIGNAN L'EVEQUE : M. Edgar SICARD \* PEZENAS : MM. Alain VOGEL-SINGER, Patrice DREVET, Mme Marie IVORRA \* PINET : M. Gérard BARRAU \* POMEROLS : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ \* PORTIRAGNES : MM. Claude EXPOSITO, Gérard PEREZ, Jean-Louis BISQUERT \* SAINT THIBERY : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ \* VIAS : M. Richard MONEDERO, Mmes Josiane BUCHACA, Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

**Absents Excusés :**

AGDE : Mme Véronique SALGAS, M. NADAL Thierry, Mme Marion MAERTEN, M. André TOBENA \* BESSAN : MM. Robert RALUY, Stéphane PEPIN-BONET, Patrick FEDERICI \* CAZOULS D'HERAULT : M. Henry SANCHEZ \* LEZIGNAN LA CEBE : M. Jean-Noël LANDROU \* PEZENAS : M. Guy MILLAT \* PEZENAS : Mmes Angéla RODRIGUES \* ST PONS DE MAUCHIENS : M. Jean-Pierre SOLIER

**Absents Représentés :**

PEZENAS : M. Ansiou REVALOR donne pouvoir à M. Alain VOGEL-SINGER

**Secrétaire de Séance :** M. Sébastien FREY

**Rapporteur :** Christine ANTOINE, vice présidente déléguée au patrimoine et à la politique de la ville



Madame la vice-présidente rappelle que dans le cadre de ses compétences en matière de réhabilitation de l'Abbatiale de Saint-Thibéry, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée s'est engagée dans un programme de mise en valeur de ce monument remarquable et que suite au diagnostic sanitaire portant sur l'édifice et sur son mobilier, plusieurs urgences d'intervention ont été définies. Parmi les opérations prioritaires, la restauration des boiseries du 18e siècle, protégée depuis leur inscription au titre des monuments historiques s'impose.

Madame le Rapporteur expose qu'à ce titre, la restauration de cet ensemble mobilier peut bénéficier d'une prise en charge financière par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC LR).

Ainsi, elle propose aux membres du Conseil communautaire *d'une part* de solliciter des subventions auprès de la Direction régionale des Affaires Culturelles Languedoc Roussillon pour réaliser cette restauration et *d'autre part* de lancer une consultation pour un montant estimatif de 60 000 € TTC.

Madame le Rapporteur invite l'Assemblée délibérante à se prononcer.

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Rapporteur,  
Après en avoir délibéré,*

**DECIDE A L'UNANIMITE**

- **D'ENGAGER** les travaux de restauration des boiseries de l'Eglise de l'Abbatiale à Saint Thibéry ;
- **DE SOLLICITER** les subventions auprès de l'Etat et plus particulièrement de la DRAC Languedoc Roussillon pour mener à bien ces travaux ;
- **DE LANCER** une consultation pour les travaux et d'autoriser monsieur le Président à signer les marchés à intervenir ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget de la CAHM.

*Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits*

*Le Président,*



**Gilles D'ETTORE**



Communauté d'Agglomération

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "HERAULT MEDITERRANEE"

SEANCE DU LUNDI 28 JUIN 2010

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

L'an deux mille dix  
et le lundi 28 juin à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à AGDE au Moulin des Evêques - Avenue du 8 mai 1945, sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE, Président.

**NOMBRE DE MEMBRES :**

Afférents au Conseil : 47  
En exercice : 47  
Qui ont pris part à la  
délibération : 36

Date de convocation :  
lundi 21 juin 2010

Affichage effectué le :  
2 - JUL. 2010

Retrait affichage effectué le :

**OBJET :**

Programme d'Actions Travaux  
(PAT) du Château Laurens -  
Etude de la restauration des  
élévations intérieures du salon  
de musique du château :  
convention d'honoraires -  
monuments historiques

**N° 000182**

Question n°28 à l'OJ

Réf. : DM/SG

Transmis à la  
Sous Préfecture :

2 - JUL. 2010

Contrôle de légalité :

Retour du contrôle de  
légalité :

- 8 JUL. 2010

**Présents :**

ADISSAN : M. Philippe HUPPE \* AGDE : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mme Christine ANTOINE, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE \* AUMES : M. Jean-Marie AT \* CASTELNAU DE GUERS : M. Jean-Claude SERS \* CAUX : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER \* FLORENSAC : MM. Vincent GAUDY, Jean ROQUES, Pierre MARHUENDA \* MONTAGNAC : MM. Roger FAGES, Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA \* NEZIGNAN L'EVEQUE : M. Edgar SICARD \* PEZENAS : MM. Alain VOGEL-SINGER, Patrice DREVET, Mme Marie IVORRA \* PINET : M. Gérard BARRAU \* POMEROLS : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ \* PORTIRAGNES : MM. Claude EXPOSITO, Gérard PEREZ, Jean-Louis BISQUERT \* SAINT THIBERY : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ \* VIAS : M. Richard MONEDERO, Mmes Josiane BUCHACA, Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

**Absents Excusés :**

AGDE : Mme Véronique SALGAS, M. NADAL Thierry, Mme Marion MAERTEN, M. André TOBENA \* BESSAN : MM. Robert RALUY, Stéphane PEPIN-BONET, Patrick FEDERICI \* CAZOULS D'HERAULT : M. Henry SANCHEZ \* LEZIGNAN LA CEBE : M. Jean-Noël LANDRY \* SAINT THIBERY : M. Guy MILLAT \* PEZENAS : Mmes Angéla RODRIGUES \* ST PONS DE MAUCHIENS : M. Jean-Pierre SOUDIER

**Absents Représentés :**

PEZENAS : M. Ansiou REVALOR donne pouvoir à M. Alain VOGEL-SINGER

**Secrétaire de Séance :** M. Sébastien FREY

**Rapporteur :** Christine ANTOINE, vice-présidente déléguée au patrimoine et à la politique de la ville



Madame la vice-présidente expose que dans le cadre de ses compétences en matière de réhabilitation du château Laurens, la Communauté d'agglomération souhaite engager les travaux de restauration sur l'ensemble des décors du salon de musique en continuation du test effectué sur la travée témoin (restauration des toiles peintes déposées ; vitraux et miroiterie ; menuiserie, ébénisterie) et que l'Etat (Direction des Affaires Culturelles) a alloué à la communauté d'agglomération une subvention de 16 000 € pour les études préparatoires de ces travaux.

Ainsi, madame le Rapporteur propose aux membres du Conseil communautaire de passer avec monsieur Dominique LARPIN, architecte en chef des monuments historiques et monsieur HELLEC, vérificateur des Monuments Historiques une convention d'honoraires pour un montant global de 39 725.94 € HT reparté de la façon suivante :

- 36 642.84 € HT pour Monsieur LARPIN
- et 3 083.10 € HT pour monsieur HELLEC

Madame le Rapporteur invite l'Assemblée délibérante à se prononcer.

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Rapporteur;  
Après en avoir délibéré,*

### DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE LANCER** les travaux de restauration sur l'ensemble des décors du salon de musique du Château Laurens à Agde ;
- **DE PASSER** avec monsieur LARPIN, architecte en chef des monuments historiques et monsieur HELLEC, vérificateur des monuments historiques une convention d'honoraires ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget de la CAHM.

*Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits*

*Le Président,*  
  
**Gilles D'ETTORE**



Communauté d'Agglomération

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "HERAULT MEDITERRANEE"

**SEANCE DU LUNDI 28 JUIN 2010**

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

**L'an deux mille dix  
et le lundi 28 juin à dix-huit heures**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **AGDE - Moulin des Evêques (- Avenue du 8 mai 1945,**  
sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE, Président.

**NOMBRE DE MEMBRES :**

Afférents au Conseil : 47  
En exercice : 47  
Qui ont pris part à la  
délibération : 36

**Date de convocation :**  
lundi 21 juin 2010

**Affichage effectué le :**  
2 - JUL. 2010

**Retrait affichage effectué le :**

**OBJET :**

LES PLEIADES (ex Pôle  
Emploi Services Hérault) :  
cotisation 2010

**N° 000183**  
Question n°29 à l'OJ

Réf. : AM/MCB/cm

**Transmis à la  
Sous Préfecture :**

2 - JUL. 2010

**Contrôle de légalité :**

**Retour du contrôle de  
légalité :**

- 8 JUL. 2010

**Présents :**

**ADISSAN :** M. Philippe HUPPE \* **AGDE :** MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mme Christine ANTOINE, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE \* **AUMES :** M. Jean-Marie AT \* **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Claude SERS \* **CAUX :** MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER \* **FLORENSAC :** MM. Vincent GAUDY, Jean ROQUES, Pierre MARHUENDA \* **MONTAGNAC :** MM. Roger FAGES, Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA \* **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD \* **PEZENAS :** MM. Alain VOGEL-SINGER, Patrice DREVET, Mme Marie IVORRA \* **PINET :** M. Gérard BARRAU \* **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ \* **PORTIRAGNES :** MM. Claude EXPOSITO, Gérard PEREZ, Jean-Louis BISQUERT \* **SAINT THIBERY :** MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ \* **VIAS :** M. Richard MONEDERO, Mmes Josiane BUCHACA, Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

**Absents Excusés :**

**AGDE :** Mme Véronique SALGAS, M. NADAL Thierry, Mme Marion MAERTEN, M. André TOBENA \* **BESSAN :** MM. Robert RALUY, Stéphane PEPIN-BONET, Patrick FEDERICI \* **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ \* **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Jean-Noël LANDRY \* **NIZAS :** M. Guy MILLAT \* **PEZENAS :** Mmes Angéla RODRIGUES \* **ST PONS DE MAUCHIENS :** M. Jean-Pierre SOULIER

**Absents Représentés :**

**PEZENAS :** M. Ansiou REVALOR donne pouvoir à M. Alain VOGEL-SINGER

**Secrétaire de Séance :** M. Sébastien FREY

**Rapporteur :** Roger FAGES, Conseiller délégué chargé de l'emploi et de l'insertion

Monsieur le Conseiller délégué expose que Les Pleïades Emploi Services Hérault, basé sur Béziers « ex Pôle Emploi Services Hérault » initié par le Département de l'Hérault vise à valoriser et professionnaliser le secteur des emplois de service aux particuliers. C'est pourquoi, dans l'optique de mieux répondre à sa vocation départementale, les Pleïades Emploi Services Hérault sont appuyées sur des pôles relais locaux, portés sur leur territoire par les élus membres du Pôle.

Il précise que les objectifs menés par Les Pleïades Emploi Services 34 sur le secteur des services à la personne sont les suivants :

- renforcer l'accès aux emplois de services à la personne
- faciliter l'accès pour tous à des services de qualité
- professionnalisation (améliorer la qualité des emplois et des services).

Il communique, à titre d'information, les résultats de l'exercice 2009 sur le territoire intercommunal :

141 personnes reçues

40 offres d'emploi

30 contrats signés sur le territoire de la CAHM

**SOUS-PREFECTURE BEZIERS**

REÇU LE

- 5 JUL. 2010

Bureau des Politiques  
Publiques

Afin de poursuivre les actions menées et engagées par le Conseil Général de l'Hérault et dans le cadre de ses compétences en matière d'insertion, monsieur le Rapporteur invite les membres du Conseil communautaire à renouveler l'adhésion aux Pleïades Emploi Services Hérault pour l'exercice 2010 dont la participation financière s'élève à la somme de 12 000 € sur la base de 0,18 € par habitant.

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Rapporteur;*

*Après en avoir délibéré,*

### DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'ADHERER** aux Pleïades pour l'exercice 2010 ;
- **DE PROCEDER** au mandatement sur le Budget principal de la CAHM correspondant au montant de l'adhésion qui s'élève à 12 000 €.

*Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits*





Communauté d'Agglomération

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "HERAULT MEDITERRANEE"

SEANCE DU LUNDI 28 JUIN 2010

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

**L'an deux mille dix  
et le lundi 28 juin à dix-huit heures**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **AGDE** au Moulin des Evêques - Avenue du 8 mai 1945, sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE, Président.

**NOMBRE DE MEMBRES :**

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la  
délibération : 36

**Date de convocation :**

lundi 21 juin 2010

**Affichage effectué le :**

2 - JUL. 2010

**Retrait affichage effectué le :**

**OBJET :**

Détermination du lieu de la  
prochaine séance

**N° 000184**

Question n°30 l'OJ

Réf. : PHD/cm

**Transmis à la  
Sous Préfecture :**

2 - JUL. 2010

**Contrôle de légalité :**

**Retour du contrôle de  
légalité :**

- 8 JUL. 2010

**Présents :**

**ADISSAN** : M. Philippe HUPPE \* **AGDE** : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mme Christine ANTOINE, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE \* **AUMES** : M. Jean-Marie AT \* **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Claude SERS \* **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER \* **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Jean ROQUES, Pierre MARHUENDA \* **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA \* **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD \* **PEZENAS** : MM. Alain VOGEL-SINGER, Patrice DREVET, Mme Marie IVORRA \* **PINET** : M. Gérard BARRAU \* **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ \* **PORTIRAGNES** : MM. Claude EXPOSITO, Gérard PEREZ, Jean-Louis BISQUERT \* **SAINT THIBERY** : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ \* **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mmes Josiane BUCHACA, Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

**Absents Excusés :**

**AGDE** : Mme Véronique SALGAS, M. NADAL Thierry, Mme Marion MAERTEN, M. André TOBENA \* **BESSAN** : MM. Robert RALUY, Stéphane PEPIN-BONET, Patrick FEDERICI \* **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ \* **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY \* **NIZAS** : M. Guy MILLAT \* **PEZENAS** : Mmes Angéla RODRIGUES \* **ST PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER

**Absents Représentés :**

**PEZENAS** : M. Ansiou REVALOR donne pouvoir à M. Alain VOGEL-SINGER

**Secrétaire de Séance** : M. Sébastien FREY

**Rapporteur** : Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM

Monsieur le Président rappelle que, conformément à l'article L 5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), l'organe délibérant d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunal se réunit au siège dudit établissement ou dans un lieu choisi par celui-ci.

Par conséquent, il expose que si les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée souhaitent se réunir en dehors de la commune de SAINT-THIBERY, siège social de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, ils doivent déterminer le lieu où se tiendra la *sixième séance* du Conseil communautaire de l'exercice 2010.

L'Assemblée délibérante est invitée à délibérer.

SOUS-PREFECTURE BEZIERS  
REÇU LE

- 5 JUL. 2010  
Bureau des Politiques  
Publiques

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président,  
Après en avoir délibéré,*

### DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE FIXER** sur la commune d'AGDE le lieu de la *sixième séance* du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée de l'exercice 2010.

*Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits*

*Le Président,*  
  
**Gilles D'ETTORE**



Communauté d'Agglomération

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "HERAULT MEDITERRANEE"

**SEANCE DU LUNDI 28 JUNI 2010**

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

**L'an deux mille dix  
et le lundi 28 juin à dix-huit heures**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **AGDE** au Moulin des Evêques - Avenue du 8 mai 1945, sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE, Président.

**NOMBRE DE MEMBRES :**

Afférents au Conseil : 47  
En exercice : 47  
Qui ont pris part à la  
délibération : 36

**Date de convocation :**  
lundi 21 juin 2010

**Affichage effectué le :**  
2 - JUL. 2010

**Retrait affichage effectué le :**

**OBJET :**

Présentation des travaux  
réalisés par la Commission  
Consultative des Services  
Publics Locaux pour l'exercice  
2009

**QUESTION DIVERSE**

**N° 000185**

Question n°31 à l'OJ

Réf. : PHD/SG

**Transmis à la  
Sous Préfecture :**

2 - JUL. 2010

**Contrôle de légalité :**

SOUS-PREFECTURE  
REÇU BUREAU DES POLITIQUES  
PUBLIQUES BEZIERS

- 5 JUL. 2010

Bureau des Politiques  
Publiques

**Retour du contrôle de  
légalité :**

8 JUL. 2010

**Présents :**

**ADISSAN :** M. Philippe HUPPE \* **AGDE :** MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mme Christine ANTOINE, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, M. Richard DRUILLE \* **AUMES :** M. Jean-Marie AT \* **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Claude SERS \* **CAUX :** MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER \* **FLORENSAC :** MM. Vincent GAUDY, Jean ROQUES, Pierre MARHUENDA \* **MONTAGNAC :** MM. Roger FAGES, Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA \* **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD \* **PEZENAS :** MM. Alain VOGEL-SINGER, Patrice DREVET, Mme Marie IVORRA \* **PINET :** M. Gérard BARRAU \* **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ \* **PORTIRAGNES :** MM. Claude EXPOSITO, Gérard PEREZ, Jean-Louis BISQUERT \* **SAINT THIBERY :** MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ \* **VIAS :** M. Richard MONEDERO, Mmes Josiane BUCHACA, Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

**Absents Excusés :**

**AGDE :** Mme Véronique SALGAS, M. NADAL Thierry, Mme Marion MAERTEN, M. André TOBENA \* **BESSAN :** MM. Robert RALUY, Stéphane PEPIN-BONET, Patrick FEDERICI \* **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ \* **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Jean-Noël LANDRY \* **NIZAS :** M. Guy MILLAT \* **PEZENAS :** Mmes Angéla RODRIGUES \* **ST PONS DE MAUCHIENS :** M. Jean-Pierre SOULIER

**Absents Représentés :**

**PEZENAS :** M. Ansiâu REVALOR donne pouvoir à M. Alain VOGEL-SINGER

**Secrétaire de Séance :** M. Sébastien FREY

**Rapporteur :** Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM

Monsieur le Président rappelle que conformément à l'article L1413-1 du CGCT, le Président de la commission consultative des services publics locaux présente à son Assemblée délibérante, avant le 1<sup>er</sup> juillet de chaque année, un état des travaux réalisés par cette commission au cours de l'année précédente.

Il précise que cette commission - composée de trois membres du Conseil communautaire (madame Véronique SALGAS, messieurs Christian THERON et Jacques GARRIGA) et de trois représentants d'associations (association NOTRE CAP, association l'Amicale des Cheveux Blancs et association des Consommateurs, Logement et Cadre de Vie) - est présidée par monsieur Gérard BARRAU, Conseiller délégué chargé des espaces verts, de la propreté voirie et de l'entretien des bâtiments

Monsieur le Rapporteur expose que la Commission Consultative des Services Publics locaux s'est réunie au cours de l'année 2009 deux fois et a examiné les points suivants :

- **le 25 mars 2009**, la commission a donné un avis favorable à la mise en place d'une Délégation de Service Public pour l'exploitation du service public de transport urbain de voyageurs ;

- **le lundi 18 juin 2009**, la commission a donné un avis favorable au rapport d'activité 2009, présenté par la Lyonnaise des Eaux, délégataire du service public de l'assainissement non collectif de la Communauté d'agglomération.

Les membres du Conseil communautaire sont donc invités à prendre acte de ces travaux.

## **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

*Où l'exposé de son Rapporteur,  
Après en avoir délibéré,*

- **PREND ACTE** des travaux réalisés par la Commission Consultative des Services Publics Locaux au cours de l'exercice 2009.

*Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits*



*Le Président,*

**Gilles D'ETTORE**